

# Tous acteurs de l'eau

Questions importantes  
et programme de travail pour la gestion  
de l'eau du bassin Loire-Bretagne



juin 2006

Ce document présente le programme de travail pour la révision du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Loire-Bretagne et :

- les grands enjeux auxquels il devra répondre pour atteindre un bon état des eaux en 2015,
- les résultats de la consultation du public organisée en 2005.

(loi n°2004-338 du 21 avril 2004, directive 2000/60/CE du parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau)

Comité de bassin Loire-Bretagne



# → Tous acteurs de l'eau

## Questions importantes et programme de travail pour la gestion de l'eau du bassin Loire-Bretagne

Du 2 mai au 2 novembre 2005, le comité de bassin a consulté le public sur :

- les grands enjeux auxquels le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage)<sup>1</sup> devra répondre dans les dix prochaines années pour atteindre un bon état des eaux et des milieux aquatiques,
- le programme de travail pour la révision du Sdage du bassin Loire-Bretagne dans le nouveau cadre de la politique européenne pour l'eau<sup>2</sup>.

Le présent document comporte :

- les résultats de la consultation,
- les suites apportées par le comité de bassin,
- les grands enjeux et le programme de travail validés.

Ce document est également accessible en ligne sur le site internet : [www.eau-loire-bretagne.fr](http://www.eau-loire-bretagne.fr)

Le processus de travail :

2004	<ul style="list-style-type: none"><li>• Identification des enjeux pour l'eau</li><li>• « Tous acteurs de l'eau - 2004 » (<i>première version</i>)</li><li>• Consultation des assemblées<sup>3</sup> - 141 avis et 800 remarques</li><li>• Identification de deux nouveaux enjeux :<ul style="list-style-type: none"><li>&gt; Préserver la santé en protégeant l'environnement,</li><li>&gt; Préserver les têtes de bassin.</li></ul></li></ul>
2005	<ul style="list-style-type: none"><li>• « Tous acteurs de l'eau - 2005 » (<i>deuxième version</i>)</li><li>• Consultation du public - du 2 mai au 2 novembre - 21 000 avis exprimés</li></ul>
2006	<ul style="list-style-type: none"><li>• Délibération du comité de bassin sur les résultats - 30 juin 2006</li><li>• « Tous acteurs de l'eau - 2006 » (<i>version définitive</i>)</li></ul>

Pour tout complément d'information :

**Comité de bassin Loire-Bretagne**  
**Secrétariat de la commission planification**  
**Avenue Buffon - B.P. 6339**  
**45063 ORLÉANS CEDEX 2**

**fax : 02 38 51 74 74**

**Mél : [sdage@eau-loire-bretagne.fr](mailto:sdage@eau-loire-bretagne.fr)**

1 - Voir en page 5 la définition du Sdage.

2 - Cette révision du Sdage est engagée en application de la loi n° 2004-338 du 21 avril 2004 transposant la directive 2000/60/CE du parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau.

3 Les assemblées : régions, départements, chambres d'agriculture, de métiers, d'industrie, commissions locales de l'eau, associations départementales des maires, établissements publics territoriaux de bassin, conseils économiques et sociaux régionaux.



## **Bilan et suites de la consultation**

A - Le cadre de la consultation _____	7
B - Les résultats _____	8
C - Les suites de la consultation _____	10
<b>La délibération du comité de bassin</b> _____	11

## **Enjeux et calendrier pour la révision du SDAGE**

I - Une consultation du public dans le cadre d'une politique ambitieuse pour l'eau _____	15
II - Le bassin Loire-Bretagne _____	16
III - Quel état des eaux en 2015 ? _____	18
IV - Les enjeux à l'échelle du bassin _____	21
1 - La qualité de l'eau et des écosystèmes aquatiques _____	22
2 - Un patrimoine remarquable à préserver _____	29
3 - Crues et inondations _____	33
4 - Gérer collectivement un bien commun _____	34
V - Les enjeux à l'échelle des sous-bassins _____	37
VI - Révision du Sdage Loire-Bretagne : programme de travail et calendrier _____	51
Annexe 1 : Le questionnaire _____	55
Annexe 2 : Liste des représentants au comité de bassin _____	59



## Bilan et suites de la consultation

**21 000 personnes** ont répondu à la première consultation organisée du 2 mai au 2 novembre 2005 par le comité de bassin Loire-Bretagne sur les enjeux pour l'eau.

C'est le fruit d'une **mobilisation\* importante** des collectivités, des associations, des acteurs de l'eau.

Les résultats de la consultation témoignent de façon générale de **l'adhésion du public aux enjeux pour l'eau** identifiés par le comité de bassin. Les pourcentages obtenus pour chacune des questions expriment cependant des nuances d'appréciation : bien que tous les enjeux soient majoritairement considérés comme *assez importants*, ou *très importants*, une hiérarchie implicite apparaît. Le comité de bassin aura à en tenir compte, notamment dans sa politique de communication.

Les résultats de la consultation témoignent aussi de sa volonté de prendre part au débat. Ainsi 40 % des répondants émettent des observations sur les enjeux proposés et près des deux tiers souhaitent s'impliquer concrètement dans la gestion de l'eau.

Si la consultation **ne fait pas vraiment apparaître de thème nouveau** que le comité de bassin aurait oublié, les citoyens du bassin expriment cependant leur **attente d'une action rapide, globale et efficace** dans la reconquête de la qualité de l'eau.

**Le comité de bassin a pris en compte les avis du public et donné suite à la consultation dans sa délibération du 30 juin 2006 (voir page 11).**

La démarche d'association des acteurs de l'eau et du public engagée par le comité de bassin va se poursuivre. Un deuxième **rendez-vous** avec le public est programmé pour la **fin 2007**, cette fois sur le projet de Sdage et les programmes de mesures.

### \* La mobilisation en quelques chiffres

- **380 acteurs** se sont mobilisés pour informer le public de cette consultation et l'inciter à y participer : organisation de débats, expositions, points de consultation, publication de dossiers, encartage du questionnaire dans des revues, relais internet.... Parmi eux, au premier chef les collectivités (178), suivies de près par les associations (150), puis les chambres consulaires (30).
- Près de **500 manifestations** ont été organisées autour des enjeux de l'eau ou ont servi de points d'appui à l'information sur la consultation.
- Le comité de bassin Loire-Bretagne a organisé 6 conférences de presse puis 6 débats publics, à Orléans, Clermont-Ferrand, Poitiers, Nantes, Le Mans et Rennes, qui ont réuni environ 700 participants.
- La presse s'est fait l'écho de l'organisation de la consultation et de ces initiatives avec près de 600 articles ou brèves.



## → A - Le cadre de la consultation

Du 2 mai au 2 novembre 2005, le comité de bassin Loire-Bretagne a consulté le public sur les grands enjeux pour l'eau en Loire-Bretagne. Cette consultation a été organisée en application de la directive cadre sur l'eau qui demande aux Etats membres de **parvenir à un bon état de toutes les eaux** (de surface, souterraines et littorales) **à l'horizon 2015**.

Pour parvenir à ce bon état, les comités de bassin doivent réviser les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) et établir des programmes de mesures, en associant le public à chaque étape de leur élaboration par des consultations formelles.

La consultation réalisée par les bassins français en 2005, coordonnés par le ministère de l'écologie et du développement durable, n'a pas encore démarré à cette date dans les autres Etats de l'Union européenne.

### L'objet de la consultation

Cette première consultation du public portait sur les « questions importantes » ou « enjeux » auxquels il faudra répondre dans les 10 prochaines années pour atteindre le bon état des eaux et sur le programme de travail pour construire le Sdage.

Elle avait pour but de vérifier si les enjeux identifiés pour l'eau sont bien partagés, si des enjeux n'ont pas été oubliés, et si le programme de travail associe correctement les acteurs de l'eau et le public.

Ni enquête d'opinion, ni référendum, la consultation permet d'éclairer, de faire évoluer ou de conforter les orientations de travail arrêtées par le comité de bassin.

Ces enjeux sont développés dans un document intitulé « Tous acteurs de l'eau », résumés dans un document de 4 pages « Eau : vers un bon état en 2015 » et reformulés sous forme d'un questionnaire de 4 pages, « A votre avis ? », destiné à faciliter l'expression des avis.

### L'organisation de la consultation

Les documents de consultation ont été mis à la disposition du public dans les préfetures, les sous-préfetures et sur internet. Toutes les mairies (7500) du bassin les ont reçus et ont été invitées à les mettre à leur tour à disposition des habitants. Enfin les documents étaient disponibles auprès de très nombreuses associations, collectivités, chambres consulaires,...

Les dates et lieux de la consultation ont été communiqués par des annonces légales publiées dans six quotidiens nationaux et plus d'une trentaine de quotidiens régionaux du bassin aux mois d'avril et de septembre 2005.

Une campagne nationale de communication, « Ensemble, pour l'eau, il est temps de se mouiller », s'est traduite notamment par le passage de 12 spots télé du 18 avril au 7 mai, puis du 8 au 18 juin 2005, sur les chaînes TF1 et LCI.

Le traitement des questionnaires a été confié à l'institut BVA.

## → B - Les résultats

### ▶ Qui a répondu au questionnaire ?

- 21 000 personnes, soit 0,17 % de la population du bassin Loire-Bretagne, et 0,5 % des foyers. Il faut donc rester modeste.
- Compte tenu du mode d'information et de consultation, ont répondu des personnes intéressées par les questions de l'eau. Pour autant, l'échantillon va bien au-delà des « acteurs initiés » du débat sur l'eau.
- 16 500 personnes ont retourné un questionnaire papier et 4 400 ont répondu sur internet. Le comité de bassin a en outre reçu 87 contributions libres, individuelles ou collectives.
- Les réponses émanent des 35 départements concernés par le bassin Loire-Bretagne. Ramenée au nombre d'habitants, la réponse a été plus particulièrement importante dans les départements du Loir-et-Cher, de la Vienne et du Loiret, du Cher, du Finistère et des Deux-Sèvres, de la Haute-Loire et des Côtes-d'Armor - là où l'on a constaté la mobilisation de collectivités et/ou d'associations.
- Par grand secteur géographique, la réponse a été la plus forte dans les bassins de Vienne et Creuse, en Loire moyenne, et dans les bassins de la Vilaine et des côtiers bretons.
- C'est surtout la population des adultes de 25 à 59 ans qui a répondu : elle constitue 59 % de notre échantillon (et 58 % de la population française des 15 ans et plus). Les plus de 60 ans ont plutôt moins répondu (20 %, alors qu'ils constituent 27 % de la population française des plus de 15 ans).
- Les ouvriers et employés sont sous-représentés dans notre échantillon (14 %, contre 30 % de la population française des plus de 15 ans) ; les cadres, professions libérales et intermédiaires sont eux légèrement sur-représentés, ainsi que les agriculteurs (4 % de notre échantillon et 1,4 % de la population française des plus de 15 ans). Les retraités ne sont que 21 % (30 % dans la population française des plus de 15 ans).

### ▶ Enjeux pour la reconquête de la qualité de l'eau et la protection de la santé : 95 % d'adhésion

- réduire les pollutions liées aux activités humaines
  - réduire les pollutions d'origine agricole
  - réduire les pollutions issues des activités industrielles et artisanales
  - protéger les ressources pour l'eau potable et lutter contre les pollutions micro-biologiques et le développement d'algues toxiques
  - mieux gérer les prélèvements
  - permettre aux cours d'eau de retrouver leur régime naturel
- Les 5 premiers enjeux sont très importants pour 85 % des répondants.
- L'adhésion est plus nuancée pour la gestion des prélèvements (très importante pour 68 % des répondants).
- « Permettre aux cours d'eau de retrouver un régime naturel », recueille une moindre adhésion avec 48 % de très important et surtout 16 % de pas important.

### ▶ Enjeux de préservation du patrimoine naturel : 90 % d'adhésion moyenne, avec des nuances

- préserver la qualité des milieux fragiles de l'amont des bassins...
  - affirmer le rôle essentiel des zones humides...
  - garantir la richesse, l'intégrité et l'attractivité du littoral...
  - favoriser la remontée des poissons migrateurs, symboles de la santé de nos cours d'eau
- La proportion de répondants pour qui ces enjeux sont très importants varie de 68 % pour les amonts de bassins versants, à 51 % pour les poissons migrateurs.
- Pour 10 % des répondants, la remontée des poissons migrateurs n'est pas un enjeu important.
- Près de 8 % perçoivent la protection du littoral comme peu ou pas du tout importante.

► **Enjeux liés aux crues et inondations** : de 80 à 94 % d'adhésion moyenne, avec de fortes nuances

- régler les constructions dans les zones inondables
- adapter les routes et les réseaux au risque d'inondation
- développer les dispositifs de prévision et l'information des habitants en zones inondables
- protéger les lieux habités quand c'est possible techniquement et raisonnable financièrement

→ « Adapter les routes et les réseaux... » recueille 49 % de *très important*, mais près de 10 % de pas important.

→ La protection des lieux habités ne recueille plus que 41 % de *très important*, ce qui est le score le plus faible, et surtout 15 % de *peu* ou *pas du tout important*.

► **Enjeux liés à la gestion collective de l'eau** : plus de 90 % d'adhésion

- Mieux appliquer le principe « pollueur-payeur »
- Assurer la connaissance et la transparence des coûts pour savoir qui paie quoi,
- Sensibiliser chacun à la solidarité amont-aval pour mieux concilier les différents usages

→ Les répondants donnent leur hiérarchie des outils de gestion collective de l'eau :

- 1 - l'application du principe pollueur-payeur avec 75 % de *très important*,
- 2 - la sensibilisation avec 63 % de *très important*,
- 3 - la transparence des coûts avec 61 % de *très important*.

► **Un programme de travail satisfaisant pour 78 % des répondants**

→ 86 % souhaitent être associés davantage à la définition de la politique de l'eau.

→ Les vecteurs d'information jugés légitimes (ou efficaces) sont, dans l'ordre :

- les mairies - 75 %,
- les associations de consommation ou d'environnement - 65 %,
- le comité de bassin - 64 %,
- la presse ou la radio locale - 60 %,
- le conseil général ou régional - 59 %.
- suivis par la télévision (48 %), l'Etat (43 %) et l'Union européenne (32 %).

→ Les répondants souhaitent d'abord participer à des actions concrètes pour l'environnement (pour 66 %) ou à des réunions publiques (59 %). La proposition de forums sur internet fait peu recette (32 %) ; elle est même écartée par 23 % des répondants.

► **Les autres observations**

→ 40 % des répondants ont utilisé les questions ouvertes (« avez-vous une autre perception de ces enjeux ? » « y a-t-il des problèmes et enjeux importants à votre avis et qui ne sont pas évoqués dans ce questionnaire ? »).

→ Les observations portent majoritairement sur la gestion collective de l'eau et sur la reconquête de la qualité de l'eau.

→ Sur la gestion collective de l'eau, 47 % des observations portent sur la cohérence des politiques publiques sur les territoires ; 42 % portent sur la mise en place ou l'application des outils réglementaires et financiers (principe pollueur-payeur); 28 % sur l'information et la sensibilisation.

→ Sur la reconquête de la qualité de l'eau, 40 % des observations concernent la maîtrise des prélèvements d'eau, 21 % la maîtrise des pollutions dues aux substances dangereuses et 17 % la réduction de la pollution par les pesticides.

→ Les contributions adressées au comité de bassin et les échanges lors des débats publics confirment l'adhésion aux grands enjeux ainsi que la volonté de participer au débat sur l'eau. Elles proposent souvent des actions à mettre en place sans délais. Mais le public s'interroge aussi sur le mode d'organisation de la consultation et sur le sens de la démarche participative. Il souhaite savoir comment les avis seront pris en compte, il attend qu'une suite soit donnée et exprime un besoin de retour d'information.

Le détail des résultats et la synthèse des contributions sont consultables sur le site [www.eau-loire-bretagne.fr](http://www.eau-loire-bretagne.fr)

## → C - Les suites de la consultation

### ▶ Du côté des partenaires

→ Une journée d'échanges entre les partenaires de la consultation a réuni le 7 février 2006 à Orléans une centaine de participants.

Ils ont souligné la nécessité de poursuivre la démarche d'accompagnement engagée par le comité de bassin pour élargir le débat sur l'eau à un public non initié et faciliter l'appropriation des notions clés du débat (cycle de l'eau, bassin versant, acteurs de l'eau).

Dans la perspective de la prochaine consultation du public qui interviendra fin 2007, ils ont invité l'agence de l'eau et le comité de bassin à nourrir et faire vivre cette mobilisation des acteurs de l'eau dans la durée.

→ Un colloque national de restitution organisé le 13 juin 2006 à Paris a permis de consolider le bilan au plan national, de partager les expériences d'animation de la concertation entre les bassins et de communiquer ces expériences à nos voisins européens.

### ▶ Les travaux du comité de bassin

→ Les commissions du comité de bassin « planification » et « communication » ont examiné les résultats lors de leur réunion du 15 mars 2006.

→ Le comité de bassin réuni le 14 avril 2006 a pris acte que les usagers du bassin adhèrent, dans une très large majorité, à la politique menée depuis de nombreuses années visant :

- à la reconquête de la qualité de l'eau et la protection de la santé,
- à la protection du patrimoine naturel du bassin Loire-Bretagne,
- à la gestion collective de l'eau privilégiant les actions préventives plutôt que curatives

et qu'ils souhaitent notamment :

- être associés à la définition de la politique de l'eau,
- une application équitable du principe « pollueur-payeur » incluant une mutualisation raisonnable des efforts,
- une plus grande transparence des coûts pour savoir qui paie quoi,
- que chacun soit sensibilisé à la solidarité amont-aval pour mieux concilier les différents usages de l'eau dans le bassin Loire-Bretagne, notamment au travers du Plan Loire grandeur nature.

→ L'ensemble des résultats, au niveau du bassin et pour chaque sous-bassin a été présenté aux acteurs de l'eau lors des 6 commissions géographiques qui se sont réunies en avril et mai 2006.

→ Tous les résultats sont accessibles en ligne sur le site [www.eau-loire-bretagne.fr](http://www.eau-loire-bretagne.fr)

→ Les groupes de travail qui élaborent le projet de 9<sup>ème</sup> programme de l'agence pour les années 2007 à 2012, le projet de Sdage et le programme de mesures financières et réglementaires qui complétera le Sdage adopté d'ici 2009, sont saisis des avis et contributions du public.

→ Le comité de bassin réuni le 30 juin 2006 a adopté la délibération ci-après.

# COMITE DE BASSIN

Séance plénière du 30 juin 2006

## Délibération n° 06-06 du 30 juin 2006

### PORTANT AVIS

sur la consultation du public sur les « questions importantes » et le programme de travail pour la révision du Sdage du bassin Loire-Bretagne

Le comité de bassin Loire-Bretagne délibérant valablement,

- vu la directive 2000/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau,
- vu la loi 2004-338 du 21 avril 2004 portant transposition de la directive 2000/60/CE et confiant aux comités de bassin l'organisation de la participation des acteurs de l'eau et de la consultation du public,
- vu l'arrêté préfectoral du 4 avril 2005 précisant les modalités de la consultation du public,
- vu le décret 2005-475 du 16 mai 2005 relatif aux schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux,
- vu la délibération n° 05-21 du 2 décembre 2005 adoptant le règlement intérieur du comité de bassin Loire-Bretagne,

### PREND ACTE :

- ▶ de la participation du public à la consultation organisée du 2 mai au 2 novembre 2005 et de la large mobilisation des acteurs de l'eau autour de cette consultation,
- ▶ néanmoins, de la sous-représentation de certaines catégories socioprofessionnelles parmi les répondants, notamment les ouvriers et les employés.

Des avis et contributions exprimés par le public, et plus particulièrement,

- ▶ sur les « questions importantes » :
  - de l'adhésion générale dont ils témoignent aux enjeux pour l'eau identifiés par le comité de bassin, notamment dans les domaines de la lutte contre les pollutions et de la protection de la santé,
  - de l'appropriation moindre d'enjeux tels que : « Permettre aux cours d'eau de retrouver leur régime naturel », « Rouvrir les rivières aux poissons migrateurs », « Préserver le littoral » et « Réduire les conséquences directes et indirectes des inondations »,
  - de la demande du public d'appliquer le principe « pollueur-payeur »,
  - de la demande d'information, de communication et de sensibilisation de chacun à la solidarité amont-aval pour mieux concilier les différents usages, mais aussi de la demande de transparence des coûts,
  - de l'attente d'une bonne application de la réglementation et d'un renforcement de la cohérence des politiques publiques ayant un impact sur l'eau à l'échelle des territoires,
  - de la demande des communes d'être mieux associées à la révision du Sdage.
- ▶ sur le programme de travail :
  - de l'adhésion du public au programme de travail.

### PROPOSE :

- ▶ de renforcer la connaissance du public sur tous les enjeux de la directive cadre, et notamment « Permettre aux cours d'eau de retrouver leur régime naturel », « Rouvrir les rivières aux poissons migrateurs », « Préserver le littoral » et « Réduire les conséquences directes et indirectes des inondations »,
- ▶ de donner une importance particulière aux enjeux liés aux pollutions et à la santé des personnes,
- ▶ et d'en appeler au renforcement de la cohérence des politiques publiques.

#### ADOPTÉ :

- ▶ le document « Tous acteurs de l'eau » de mai 2005 complété par la synthèse des avis recueillis et par la présente délibération.

#### DEMANDE :

- ▶ aux groupes de travail et à la commission planification qui structurent la réflexion sur le futur Sdage de se saisir des avis exprimés à l'occasion de cette consultation,
- ▶ à la commission communication de prendre en compte les observations des différents acteurs dans la préparation de la prochaine consultation prévue fin 2007,
- ▶ à l'agence de l'eau de mettre à disposition du public sur le site internet [www.eau-loire-bretagne.fr](http://www.eau-loire-bretagne.fr) l'ensemble des résultats et contributions recueillis.

**Enjeux et calendrier  
pour la révision du SDAGE**



## → I - Une consultation du public dans le cadre d'une politique ambitieuse pour l'eau

Pour la première fois, en application de la directive cadre européenne sur l'eau, le public est consulté sur les grands enjeux de la politique de l'eau dans le bassin Loire-Bretagne.

Cette consultation porte sur les questions importantes et le programme de travail pour la révision du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage). Le public sera de nouveau consulté en 2007 sur le projet de Sdage.

Il s'agit de recueillir les avis, idées, propositions, ainsi que toutes les informations utiles pour orienter et mettre en œuvre une politique de l'eau plus efficace et mieux partagée.

En France, depuis 1996, les grandes orientations de la gestion de l'eau sont formalisées dans chaque grand bassin hydrographique par un schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux, le Sdage, élaboré par le comité de bassin.

### Une logique de résultat : le bon état des eaux en 2015

Aujourd'hui, le comité de bassin engage la révision du Sdage en application de la directive cadre sur l'eau. Cette directive fixe des objectifs, des calendriers et des méthodes de travail communs pour les 25 Etats membres. Elle introduit aussi quatre innovations majeures pour piloter la politique de l'eau :

- elle donne une place centrale dans la gestion de l'eau à la protection des écosystèmes,
- elle s'inscrit dans une logique de résultats : stopper toute dégradation et atteindre le bon état des eaux et des milieux aquatiques d'ici 2015,
- pour rendre plus efficace la politique de l'eau, elle requiert la participation de tous les acteurs et prévoit l'information et la consultation du public en général,
- elle met en avant la transparence sur les coûts des services liés à l'utilisation de l'eau et sur la réparation des dommages à l'environnement.

Le présent document « Questions importantes et programme de travail pour la gestion de l'eau du bassin Loire-Bretagne », s'appuie notamment sur un « état des lieux » du bassin Loire-Bretagne réalisé sous l'égide du comité de bassin. « Etat des lieux » et « Questions importantes » constituent la première étape de la révision du Sdage.

• **Les questions importantes** dessinent les enjeux auxquels le futur Sdage devra répondre pour atteindre les objectifs de la directive cadre d'ici 2015. Les observations recueillies pendant la phase de consultation permettront donc d'orienter précisément le travail d'élaboration du futur Sdage.

• **Le programme et le calendrier de travail** sont soumis à la consultation du public de sorte que chacun ait connaissance des étapes de la démarche qui s'engage et puisse y apporter sa contribution.

#### **Sdage (Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux)**

*Cadre de référence, le Sdage établit les orientations de la gestion de l'eau dans le bassin. Il reprend l'ensemble des obligations fixées par la loi et les directives européennes et tient compte des programmes publics en cours. Il a une portée juridique : les décisions publiques dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques, certaines décisions dans le domaine de l'urbanisme, ainsi que les aides financières doivent être compatibles avec le Sdage.*

## → II - Le bassin Loire-Bretagne

### La gestion de l'eau en France s'appuie

- sur les collectivités pour l'organisation du service de l'eau et de l'assainissement,
- sur les départements et régions, acteurs de la solidarité financière et de l'aménagement du territoire,
- sur les services de l'Etat, en charge de l'action réglementaire, et parmi eux notamment les directions régionales de l'environnement (Diren).

Mais elle s'organise aussi, depuis la loi sur l'eau de 1964, dans le cadre de grands bassins hydrographiques où les comités de bassin et les agences de l'eau sont chargés d'animer la concertation et de mettre en œuvre une solidarité financière entre les différents usagers de l'eau.

### Dix régions, plus de 7 300 communes

Le bassin Loire-Bretagne, c'est le bassin hydrographique de la Loire et de ses affluents, depuis le Mont Gerbier-de-Jonc jusqu'à Nantes, l'ensemble des bassins de la Vilaine et des côtiers bretons, ainsi que les bassins côtiers vendéens et du marais poitevin. C'est au total un territoire de 156 000 km<sup>2</sup> (soit 28 % du territoire de la France continentale) qui intéresse 10 régions administratives, 36 départements et plus de 7 300 communes. Onze millions et demi d'habitants y vivent.

#### PRÉSENTATION DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE



## Quelques grands repères :

- un grand fleuve emblématique, la Loire de plus de 1 000 km de long, mais aussi 135 000 km de cours d'eau,
- des nappes souterraines importantes, et très sollicitées, dans la partie centrale et ouest du bassin,
- des zones humides nombreuses et remarquables,
- une façade maritime très importante des points de vue écologique et économique,
- la prédominance d'activités agricoles (élevage et grandes cultures) et agro-alimentaires,
- le risque d'inondation présent dans tous les secteurs du bassin.

## L'organisation du bassin Loire-Bretagne

A l'échelle du grand bassin Loire-Bretagne, le comité de bassin (129 membres<sup>1</sup>) rassemble des représentants des collectivités, de l'Etat et de toutes les catégories d'usagers de l'eau et il organise la concertation entre leurs intérêts souvent très divers. Pour mieux prendre en compte les particularités des différents territoires de Loire-Bretagne, le comité de bassin réunit des commissions largement ouvertes aux acteurs de l'eau : ce sont les commissions géographiques des sous-bassins «Allier-Loire amont», «Loire moyenne et affluents», «Vienne et Creuse», «Mayenne-Sarthe-Loir», «Loire aval et côtières vendéens», «Vilaine et côtières bretons» ou des commissions thématiques, en particulier sur l'axe Loire, le littoral ou le milieu naturel aquatique.



## La lutte pour la qualité de l'eau, histoire d'une reconquête progressive

Depuis la loi sur l'eau de 1964, des progrès importants ont été réalisés dans la gestion de l'eau. Toutes les villes ou presque disposent désormais de réseaux d'assainissement et de stations d'épuration performantes qui permettent de traiter l'essentiel des eaux usées des habitants. Les rejets des industries et particulièrement les rejets toxiques ont été considérablement réduits. Une prise de conscience collective se fait jour depuis une dizaine d'années pour réduire les pollutions diffuses (agriculture, habitat éparés). Des actions concertées se mettent en place pour une gestion globale des principaux cours d'eau. Sur des territoires pertinents pour l'eau, les acteurs s'organisent pour élaborer des schémas d'aménagement et de gestion des eaux (les Sdage).

## En 1996 est établi un premier schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage)

Le Sdage actuel a été adopté en 1996 après 4 ans de large concertation. Il identifie des « objectifs vitaux » pour le bassin et définit des préconisations générales ou locales pour réaliser ces objectifs. La réalisation des objectifs

## 7 objectifs vitaux actuels pour le bassin Loire-Bretagne

- gagner la bataille de l'alimentation en eau potable
- poursuivre l'amélioration de la qualité des eaux de surface
- retrouver des rivières vivantes et mieux les gérer
- sauvegarder et mettre en valeur les zones humides
- préserver et restaurer les écosystèmes littoraux
- réussir la concertation notamment avec l'agriculture
- savoir mieux vivre avec les crues

(Sdage Loire-Bretagne – 1996)

<sup>1</sup> - Voir p.59 la liste de vos représentants au comité de bassin.

## → III - Quel état des eaux en 2015 ?

Malgré les acquis des quarante dernières années et les outils de gestion concertée apportés par la loi sur l'eau de 1992 (Sdage et Sage en particulier), ***il est probable que la simple poursuite des politiques actuelles ne permettra pas d'atteindre partout le « bon état » des eaux et des milieux aquatiques à l'horizon 2015.***

### Le bon état

Le bon état est à la fois pour les eaux de surface un bon état écologique et un bon état chimique des eaux, et pour les eaux souterraines un bon état quantitatif et un bon état chimique.

Pour atteindre ce résultat, la directive cadre européenne invite à définir une nouvelle politique plus volontariste. Pour cela, nous avons à nous interroger collectivement sur des questions essentielles :

- quelles politiques devons-nous mettre en place au niveau local, bassin, national ou européen pour améliorer cette projection ?
- quels sont les acteurs impliqués dans cette démarche ?
- quel prix sommes-nous prêts à consentir pour cela, et qui doit payer quoi ?
- comment devons-nous arbitrer entre les différents usages de l'eau ?

### Le Sdage et le programme de mesures

En réponse à ces questions, le futur Sdage doit définir des objectifs à moyen terme, des orientations et des principes d'action. Un programme de mesures réglementaires et financières doit être adjoint au Sdage. Sa définition et sa bonne mise en œuvre supposent une évaluation des solutions possibles, une concertation avec les acteurs sur les objectifs d'action en particulier au niveau local, et la mobilisation des financements nécessaires. Ce programme sera élaboré en cohérence avec le Sdage à partir de l'état des lieux.

### Les objectifs environnementaux de la directive

Le futur Sdage va continuer à s'attacher à des objectifs spécifiques et importants pour le bassin Loire-Bretagne, comme l'alimentation en eau potable, la gestion des crues et des inondations ou la préservation des zones humides. Mais il intègre des objectifs environnementaux nouveaux définis par la directive :

- l'atteinte d'un bon état des eaux en 2015,
- la non détérioration des eaux de surface et des eaux souterraines,
- la réduction ou la suppression des rejets toxiques,
- le respect des normes et objectifs dans les zones où existe déjà une législation communautaire spécifique.

### La projection 2015 de l'état des eaux

Pour prévoir l'état de nos rivières, nappes souterraines et du littoral en 2015, le comité de bassin a simulé la poursuite des politiques actuelles et de leur effet et examiné si celles-ci, à elles seules, permettront d'atteindre les objectifs fixés.

Le comité de bassin a par exemple fait l'hypothèse d'une poursuite des réductions constatées des rejets polluants émis par les collectivités et les industries, d'une stabilisation puis d'une baisse des pollutions diffuses émises par l'agriculture, d'un arrêt de l'artificialisation des cours d'eau observée au cours des dernières décennies, etc.

Il a également pris en compte l'existence de modifications physiques des milieux aquatiques qui ne pourraient être réduites sans mettre en cause des usages reconnus par la directive tels que l'alimentation en eau potable, l'hydroélectricité ou la navigation. Ces milieux sont appelés « fortement modifiés » ou « artificiels » lorsqu'ils ont été créés par l'homme.

Dans ce cas la directive permet d'adapter les objectifs de bon état pour la durée d'un Sdage.

### Le travail réalisé a abouti à la classification des eaux suivante à l'horizon 2015 :

- Les secteurs dits fortement modifiés ou artificiels où une adaptation des objectifs de bon état est possible. On parle alors de bon « potentiel ».
- Les secteurs où le bon état sera très vraisemblablement respecté en poursuivant les politiques déjà engagées (indication « respect » dans les cartes et graphiques).
- Les secteurs pour lesquels des mesures complémentaires, un délai supplémentaire ou une dérogation d'objectif devront probablement être mis en oeuvre (indication « délai/actions » dans les cartes et graphiques).
- Les secteurs où les données sont insuffisantes pour statuer (indication « doute » dans les cartes et graphiques).

Ce classement donne les bases d'un débat sur l'avenir de nos ressources en eau. En intégrant les hypothèses de l'évolution des activités humaines, il interpelle l'ensemble des citoyens et encourage les initiatives locales.

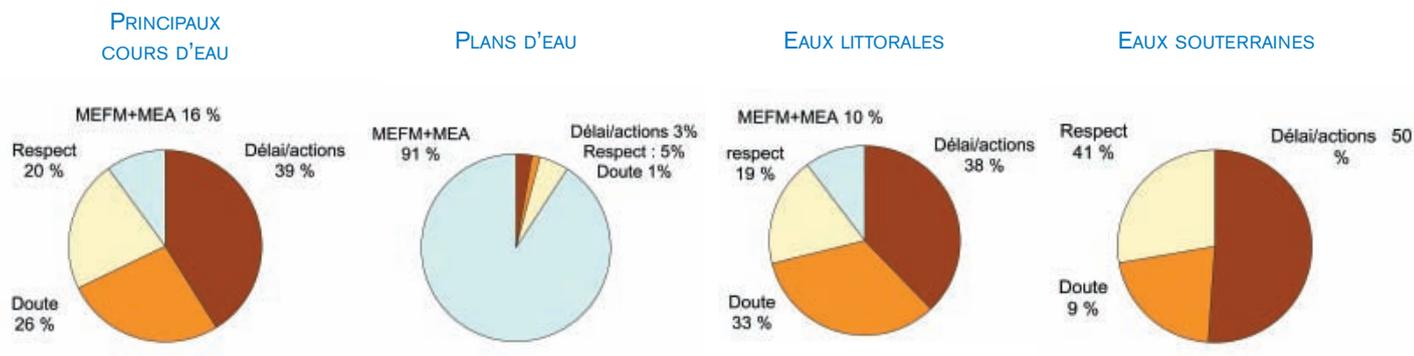
## Cas particulier des futurs projets d'aménagement

La réalisation de nouveaux projets d'aménagement susceptibles de dégrader l'état des eaux ou d'empêcher l'atteinte du bon état est possible mais la directive cadre sur l'eau fixe des conditions :

- toutes les mesures sont prises pour atténuer leur incidence négative sur les milieux aquatiques,
- les motivations de ces nouveaux aménagements sont indiquées dans le Sdage,
- ils répondent à un intérêt général majeur ou de développement durable, en particulier pour la santé humaine, la sécurité des personnes, ...
- les objectifs poursuivis ne peuvent être atteints par d'autres moyens pour des raisons techniques ou financières.

## Les résultats à l'horizon 2015

A ce jour, les principaux résultats du classement des cours d'eau, plans d'eau, eaux littorales et eaux souterraines sont les suivants.



Nota : MEFM+MEA correspond aux milieux fortement modifiés et aux milieux artificiels

On notera la proportion importante de secteurs pour lesquels il y a doute en raison du manque de connaissances sur la qualité des milieux et sur les pollutions apportées (rejets ponctuels ou diffus). Un des enjeux des prochaines années est bien d'améliorer fortement la connaissance des milieux aquatiques.

## Pour les cours d'eau

Pour les principaux cours d'eau, ce sont les modifications physiques (seuils, étangs, ...) qui posent le plus de problèmes pour le respect des objectifs. Les apports de matières organiques (principalement le phosphore), les pesticides et les nitrates interviennent également et des incertitudes importantes subsistent sur certains aspects tels que les micropolluants.

Pour les très petits cours d'eau l'évaluation n'est pas encore faite à ce stade des études, les données disponibles étant moins nombreuses.

## Pour les lacs et autres plans d'eau

La présence de trop grandes quantités d'éléments nutritifs (le phosphore en particulier) apparaît comme la principale cause de non respect des objectifs des plans d'eau.

## Pour le littoral

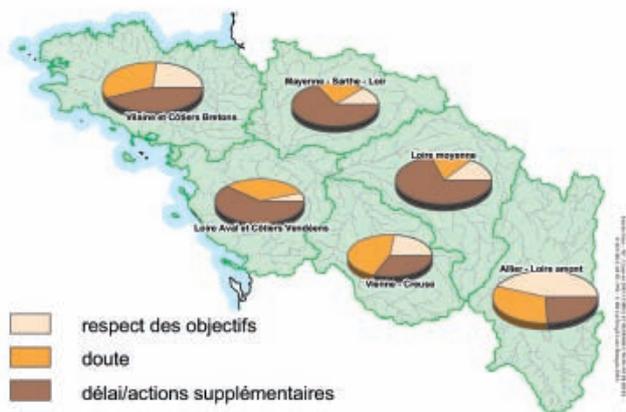
Sur le littoral, les micropolluants apparaissent comme la principale cause d'altération. Les proliférations d'algues vertes ou de phytoplancton toxique ou non toxique, reliées aux apports d'éléments nutritifs, interviennent également sur un nombre significatif de secteurs du littoral.

## Pour les eaux souterraines

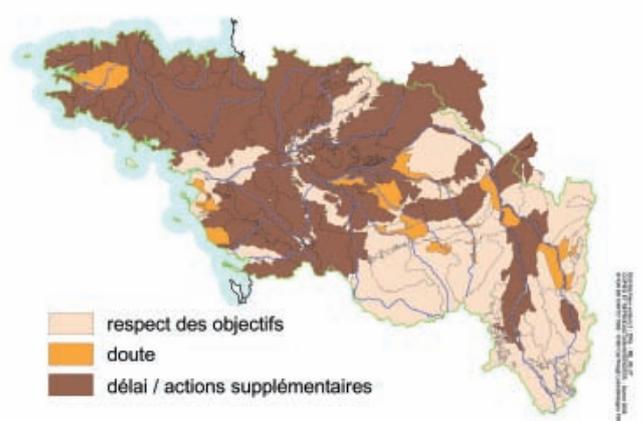
Les nitrates et les pesticides se partagent les causes d'altération de la qualité des eaux souterraines. En outre, dans quelques nappes souterraines, les prélèvements excessifs abaissent trop fortement les niveaux et diminuent le débit des cours d'eau qui en sont issus.

Les répartitions territoriales pour les principaux cours d'eau et pour les eaux souterraines vis-à-vis du respect des objectifs sont présentées sur les cartes suivantes.

LES PRINCIPAUX COURS D'EAU\*



LES EAUX SOUTERRAINES



\* La carte comprend également les résultats de l'évaluation du respect des objectifs 2015 pour les milieux fortement modifiés (ce qui sera aussi le cas des cartes présentées ci-après).

Si les rivières et les eaux souterraines en amont du bassin Loire-Bretagne sont moins touchées, chaque territoire est concerné par le besoin de mettre en place des actions supplémentaires pour atteindre les objectifs de la directive.

Les actions supplémentaires pourront porter non seulement sur les secteurs identifiés en « délai/actions », mais aussi sur des secteurs amont, même si ceux-ci sont susceptibles de respecter les objectifs sans actions supplémentaires : par exemple lorsque la réduction des apports de nutriments (phosphore ou azote) peut y être nécessaire pour réduire l'eutrophisation à l'aval (cas des algues vertes sur le littoral).

## → IV - Les enjeux à l'échelle du bassin

Le suivi de la mise en œuvre du Sdage et les résultats de l'état des lieux du bassin permettent d'identifier les principales questions qui se posent pour la gestion de l'eau du bassin Loire-Bretagne pour les années à venir. Ces questions sont liées à des enjeux globaux de santé publique, d'état des milieux aquatiques et de sécurité des personnes mais également à des enjeux plus localisés. Dans ce dernier cas, ces aspects sont présentés dans les chapitres « des enjeux spécifiques à l'échelle des sous-bassins ».

### Les principaux enjeux du bassin sont :

#### 1- La qualité de l'eau et des écosystèmes aquatiques

- Repenser les aménagements des cours d'eau pour restaurer les équilibres
- Réduire la pollution des eaux par les nitrates
- Réduire la pollution organique, le phosphore et l'eutrophisation
- Maîtriser la pollution des eaux par les pesticides
- Maîtriser les pollutions dues aux substances dangereuses
- Protéger la santé en protégeant l'environnement
- Maîtriser les prélèvements d'eau

#### 2 – Un patrimoine remarquable à préserver

- Préserver les zones humides et la biodiversité
- Rouvrir les rivières aux poissons migrateurs
- Préserver le littoral
- Préserver les têtes de bassin

#### 3 – Crues et inondations

- Réduire les conséquences directes et indirectes des inondations

#### 4 - Gérer collectivement un bien commun

- Renforcer la cohérence des territoires et des politiques publiques
- Mettre en place des outils réglementaires et financiers
- Informer, sensibiliser, favoriser les échanges

# Repenser les aménagements des cours d'eau pour restaurer les équilibres

L'artificialisation des milieux correspond à :

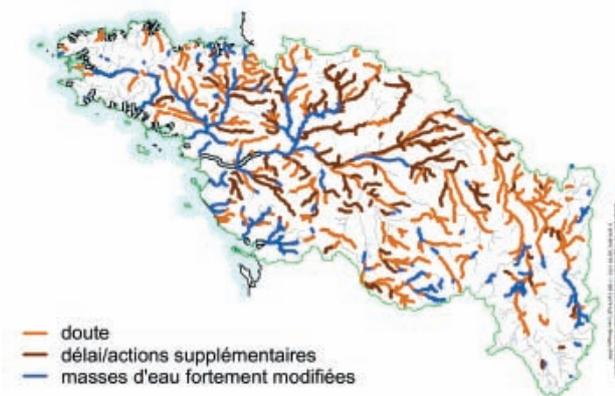
- des modifications physiques des milieux aquatiques : aménagements des berges, chenalisation, seuils en rivières, création d'étangs,
- et des modifications du régime des cours d'eau comme les régulations de débits, prélèvements, dérivations ou éclusées.

Ces modifications sont liées à de nombreuses activités comme l'hydroélectricité, la navigation, les aménagements de loisirs liés à l'eau, l'extraction de granulats...

### → Contexte actuel

Les perturbations causées par ces modifications aux habitats des peuplements vivants sont l'une des premières causes de dégradation des eaux superficielles. Les conditions de vie, de circulation et de reproduction des espèces vivant dans les eaux en sont durablement altérées.

### → L'état prévisible en 2015



#### COURS D'EAU PRINCIPAUX

L'artificialisation concerne la plupart des régions du bassin. L'amont de la Loire et de l'Allier et l'ouest de la Bretagne sont moins concernés. Elle intervient dans 51 % des cas pour les risques de non respect des objectifs en 2015.

### → Les enjeux

#### **Favoriser la prise de conscience**

Tous les acteurs doivent être sensibilisés aux risques de dégradation des milieux entraînés par leur artificialisation.

#### **Améliorer la connaissance**

Il convient d'améliorer de façon importante la connaissance sur le fonctionnement des milieux aquatiques.

Les successions de seuils et barrages sont très fréquentes dans de nombreuses rivières du bassin mais mal recensées. Les ouvrages, souvent de caractère privatif, ne sont plus utilisés pour certains (seuils de moulins...). Un programme de recensement est à engager.

#### **Trouver les bons compromis entre restauration écologique et usages économiques**

De manière plus générale, la modification de la gestion des ouvrages existants devrait permettre de réduire l'impact sur le milieu aquatique. L'artificialisation apportée à une rivière l'a été souvent pour favoriser un usage économique (hydroélectricité...) ou pour protéger les populations contre les inondations.

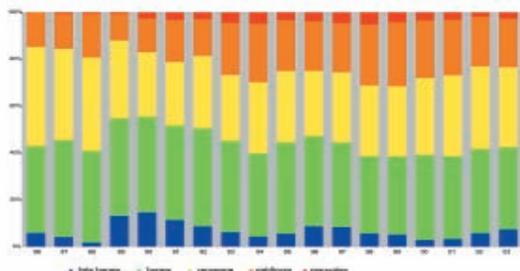
Elle peut avoir aussi un intérêt culturel ou touristique. Un compromis doit être trouvé entre restauration écologique et satisfaction de ces usages.

# Réduire la pollution des eaux par les nitrates

Les nitrates sont des éléments indésirables pour l'alimentation en eau potable. De plus ils favorisent la prolifération d'algues dans les milieux aquatiques, notamment sur le littoral.

## → Contexte actuel

Depuis 1991 une directive européenne "Nitrates" demande la surveillance des teneurs en nitrates et la délimitation des zones vulnérables à ces polluants. Dans ces zones, des programmes d'actions doivent être mis en œuvre pour réduire les teneurs en nitrates ; en dehors de celles-ci, un code de bonnes pratiques doit être appliqué pour prévenir l'apparition des nitrates (les deux tiers du bassin sont classés en zones vulnérables).



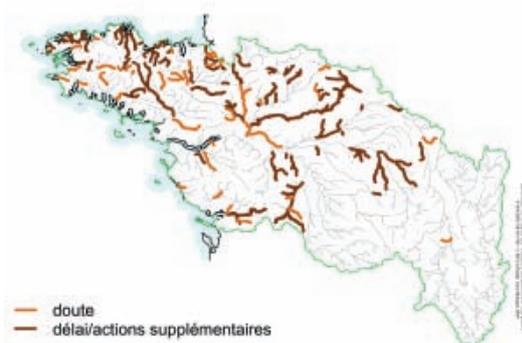
ÉVOLUTION DE LA QUALITÉ DE L'EAU VIS À VIS DES NITRATES  
DANS LE BASSIN LOIRE-BRETAGNE

La présence des nitrates dans l'eau est essentiellement due à l'agriculture et à l'élevage. D'une manière générale, la situation s'est considérablement dégradée depuis 30 ans même si un début d'amélioration est constaté en certains endroits du bassin, notamment dans les eaux superficielles, mais qui reste à confirmer.

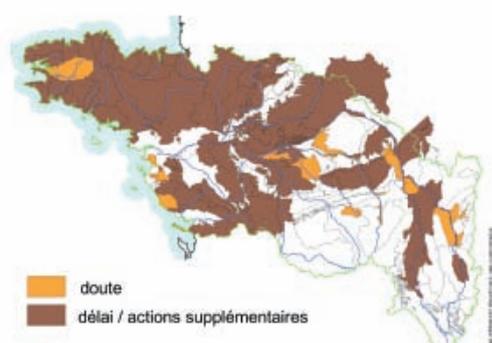
## → L'état prévisible en 2015

Les actions prévues devraient aboutir à une légère diminution des teneurs en nitrates dans les eaux mais ne seraient pas suffisantes pour atteindre les objectifs de la directive cadre sur l'ensemble du bassin.

COURS D'EAU PRINCIPAUX



Eaux SOUTERRAINES



Les nitrates interviennent dans plus de 30 % des cas de non respect des objectifs à l'horizon 2015 pour les cours d'eau, et dans plus de la moitié des cas pour les eaux souterraines. Ils concernent essentiellement la moitié ouest du bassin avec un impact important sur le littoral, avec le développement des marées vertes (voir le chapitre littoral).

## → Les enjeux

### **Poursuivre le traitement des effluents d'élevage.**

L'amélioration de la récupération des effluents d'élevage, leur traitement et leur gestion doivent être poursuivis.

### **Concilier agriculture et qualité des milieux aquatiques.**

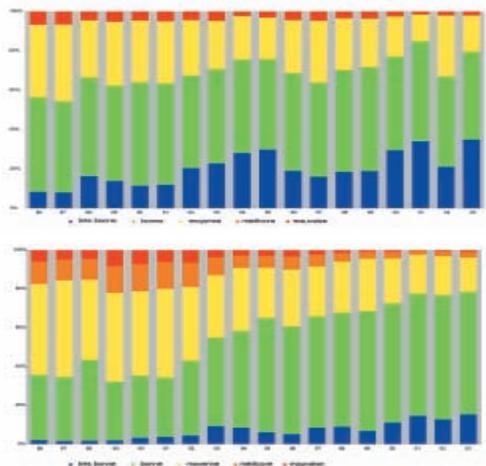
Comment concilier une agriculture assurant un revenu suffisant aux agriculteurs tout en préservant la qualité des milieux aquatiques et les ressources en eau destinées à l'alimentation en eau potable ? En complétant par exemple, les efforts réalisés en faveur de l'environnement par des compensations financières, ou en généralisant l'éco-conditionnalité des aides publiques ?

## 1 - La qualité de l'eau et des écosystèmes aquatiques

### Réduire la pollution organique, le phosphore et l'eutrophisation

Les polluants phosphorés, organiques et azotés proviennent des rejets industriels, agricoles, domestiques et urbains. Les matières organiques peuvent également provenir des proliférations végétales (eutrophisation), provoquées notamment par les excès de phosphore. Les rejets de phosphore ont principalement comme origine le métabolisme humain ou animal, les lessives ainsi que les engrais et les épandages de déjections animales sur les sols agricoles.

#### → Contexte actuel



#### EVOLUTION DE LA QUALITÉ DES EAUX VIS-À-VIS DES MATIÈRES ORGANIQUES ET OXYDABLES DANS LE BASSIN LOIRE-BRETAGNE

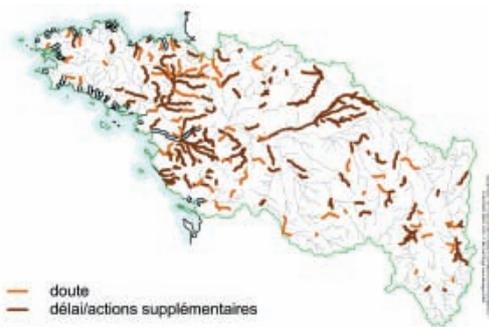
Depuis quelques années des progrès sont constatés en raison principalement de l'amélioration très sensible du traitement des eaux usées urbaines et industrielles.

#### EVOLUTION DE LA QUALITÉ DES EAUX VIS-À-VIS DU PHOSPHORE DANS LE BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Une diminution assez régulière des teneurs en phosphore est constatée. Cette évolution est à mettre en majeure partie au crédit de la réduction des phosphates dans les lessives et aux efforts entrepris pour traiter les rejets ponctuels des collectivités par les stations d'épuration. Mais elle n'est pas suffisante pour maîtriser complètement les proliférations végétales.

#### → L'état prévisible en 2015

Les projections 2015 montrent néanmoins que l'atteinte des objectifs nécessite des actions ou délais supplémentaires.



#### COURS D'EAU PRINCIPAUX

Les macropolluants interviennent dans 30 % des cas de non respect des objectifs 2015. L'eutrophisation et les développements de phytoplancton dans les grands cours d'eau contribuent à ce résultat. Cette situation concerne surtout le bassin de la Vilaine, la Loire moyenne et le sud de la Loire aval.

Les risques concernant les plans d'eau sont essentiellement liés aux phénomènes d'eutrophisation.

#### → Les enjeux

##### Renforcer le traitement des eaux usées

Pour atteindre les objectifs de la directive cadre, il faudra poursuivre les programmes en cours et parfois aller au-delà de la réglementation actuelle sur certains sites, voire modifier la réglementation pour renforcer les traitements. Une réduction des prélèvements qui, dans certains sous-bassins, abaissent fortement les débits des cours d'eau et concentrent ainsi la pollution résiduelle devrait également être recherchée.

##### Lutter contre les rejets de phosphore

Outre le traitement du phosphore dans les stations d'épuration, la réduction voire la suppression des phosphates dans les lessives devra être recherchée dans un cadre national ou européen. Dans les zones en excédent, il faudra limiter les épandages agricoles de matières phosphorées et de matières organiques en général.

##### Réduire l'érosion des sols

L'érosion des sols est un vecteur important de migration du phosphore vers les eaux de surface. Dans les zones à risque d'érosion important (Bretagne par exemple), des solutions devront être recherchées pour limiter le phénomène.

# Maîtriser la pollution des eaux par les pesticides

Les pesticides sont principalement utilisés pour la protection des plantes en agriculture et, également pour le désherbage des voies de circulation routière ou ferroviaire, des espaces verts publics et des jardins des particuliers.

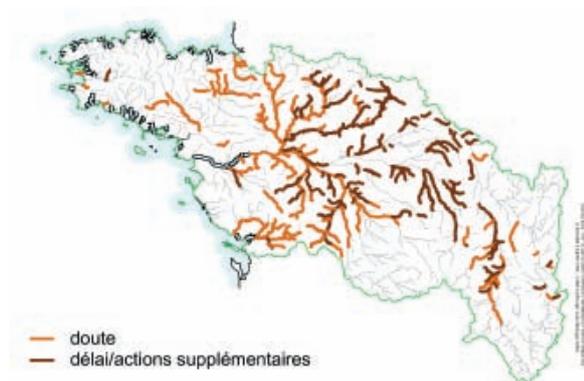
## → Contexte actuel

En 2000 a été mis en place un plan d'actions pour limiter la pollution des eaux notamment par de meilleures pratiques agricoles. Des interdictions d'usages ont parfois été édictées dans certains départements, ainsi que des retraits d'autorisation de produits (atrazine, DDT...) au niveau national ou international.

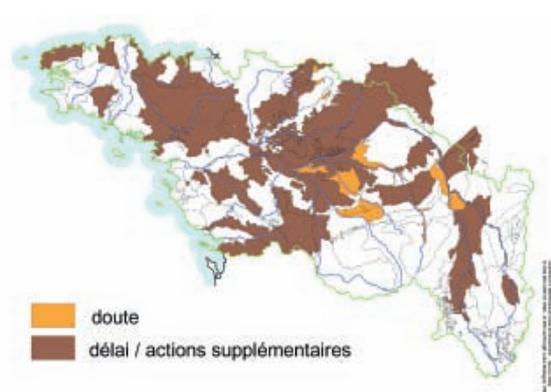
## → L'état prévisible en 2015

Ces dispositions devraient avoir un effet important sur la réduction des pollutions ponctuelles et diffuses des pesticides dans les eaux superficielles à échéance de 2015. Il a donc été retenu un scénario volontariste de réduction des pollutions par les pesticides, avec une quasi-suppression des pollutions ponctuelles.

COURS D'EAU PRINCIPAUX



Eaux SOUTERRAINES



Les pesticides interviennent dans environ 30 % des cas de non respect des objectifs 2015. Ils concernent essentiellement les zones du centre du bassin (zones de grande culture).

## → Les enjeux

### **Connaître l'existant**

Le renforcement des réseaux de surveillance est une priorité.

### **Rester vigilant et améliorer les pratiques**

Il faudra rester vigilant et accompagner sur le terrain l'amélioration des pratiques et l'utilisation des outils déjà existants. A priori des progrès importants devraient pouvoir être faits à relativement court terme sur les pollutions ponctuelles ; les efforts déjà engagés pour la sensibilisation et l'information particulièrement des collectivités et des agriculteurs doivent être soutenus et maintenus pour une suppression effective de ces pollutions.

### **Promouvoir des solutions efficaces**

Les grands organismes gestionnaires de voiries (SNCF, grandes villes, Directions de l'équipement, Services de navigation,...) sont aussi concernés et doivent réfléchir sur leurs pratiques. Simultanément un effort de sensibilisation de la population est à engager, car les pollutions issues de l'utilisation domestique de pesticides dans les jardins ne sont pas négligeables.

De plus l'évolution des connaissances et des techniques doit permettre de limiter les pollutions diffuses.

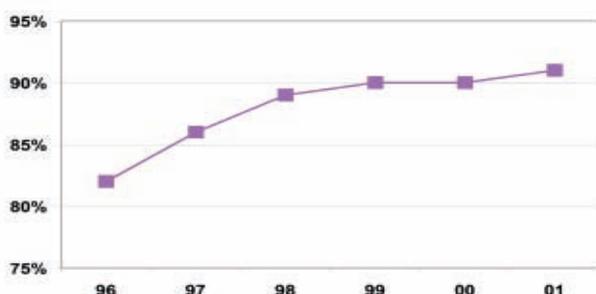
Des techniques alternatives complémentaires (désherbage mécanique par exemple) peuvent, dans une certaine mesure, être développées.

# Maîtriser les pollutions dues aux substances dangereuses

Le domaine des substances dangereuses est très vaste et concerne l'ensemble des activités humaines, et en particulier l'industrie. En dehors des pesticides déjà évoqués, ces « toxiques » comprennent par exemple des éléments comme les métaux lourds (mercure, plomb,...), les hydrocarbures, les solvants.... Leurs effets sur les organismes vivants sont nombreux et très variés, avec en première conséquence la mortalité des organismes (toxicité aiguë). Le second type d'effet concerne la toxicité chronique, à savoir un effet à long terme pouvant avoir un impact sur les populations avec le développement de cancers, de mutations génétiques...

## → Contexte actuel

La réduction progressive, voire la suppression des rejets de substances dangereuses, sont des objectifs spécifiques de la directive cadre.



### RENDEMENTS DES STATIONS D'ÉPURATION DES INDUSTRIES POUR LES MATIÈRES INHIBITRICES\*

Une amélioration continue du traitement des rejets toxiques industriels pour les pollutions ponctuelles est constatée depuis plusieurs années.

\* Les matières inhibitrices désignent l'ensemble des polluants des eaux - minéraux et organiques - ayant une toxicité suffisante pour entraîner la mort ou l'immobilisation d'organismes aquatiques.

## → L'état prévisible en 2015

Pour identifier les différentes substances présentes dans les rejets industriels, une campagne d'analyses est réalisée en 2004 et 2005. La projection 2015 n'a donc pu prendre en compte que quelques indicateurs globaux de rejets toxiques, et les données sont très insuffisantes pour évaluer avec précision le risque de ne pas atteindre les objectifs.

## → Les enjeux

La maîtrise des pollutions dues aux substances dangereuses concerne tous les usagers (industriels, activités agricoles, collectivités locales,...).

### Lutter contre l'accumulation dans les cours d'eau

Les études montrent que les substances dangereuses s'accumulent dans les sédiments des cours d'eau. Elles sont difficilement mesurables et une connaissance plus approfondie des sites de contamination et de leurs effets réels devra être recherchée.

### Maîtriser les sources diffuses

Ces substances dangereuses proviennent de nombreuses sources, souvent diffuses, ou de processus indirects (combustion, dégradation...). De ce fait elles sont plus difficiles à éradiquer, sauf par l'interdiction du produit. Des programmes spécifiques de collecte et de traitement des déchets toxiques des activités artisanales et des particuliers sont à développer en privilégiant la réduction des pollutions à la source.

### Maintenir l'effort sur la dépollution

La réduction des rejets toxiques industriels constatée depuis plusieurs années doit se poursuivre.

Un effort de traitement des eaux pluviales devra être fait et passe par la réalisation de bassins de rétention de ces eaux avant traitement.

La mise en place de conventions avec les industries et entreprises artisanales pour le contrôle des déversements dans les réseaux d'assainissement doit être généralisée.

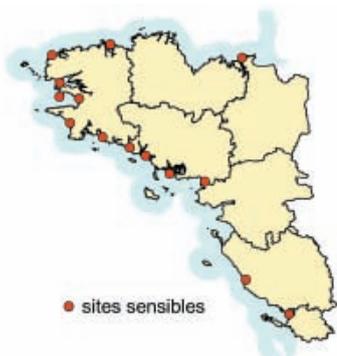
# Protéger la santé en protégeant l'environnement

*L'eau joue un rôle particulièrement important dans l'alimentation humaine. Elle intervient de multiples manières dans la croissance des organismes. De sa qualité dépend la qualité des organismes qui lui sont inféodés. La santé est un enjeu de société tel que l'Etat a créé en 1999 l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments qui établit une veille sanitaire et une surveillance des produits destinés à l'homme. L'eau dans son environnement naturel et économique doit faire l'objet d'une surveillance particulière.*

## → Contexte actuel

Périodiquement, on observe l'abandon de captages d'eau potable pour dépassement des normes. Les pesticides, les métaux lourds, et autres micropolluants sont toxiques au-delà d'un certain seuil ; ils sont de plus en plus la cause de cancers et d'autres maladies...

L'eau est pour de nombreuses entreprises artisanales et industrielles, notamment celles du secteur alimentaire, une matière première d'importance dont il convient de maintenir la qualité, afin d'assurer la sécurité alimentaire de la population.



PRINCIPAUX SITES DE COQUILLAGES RÉGULIÈREMENT CONTAMINÉS DEPUIS 1995 PAR DES ALGUES TOXIQUES

Le littoral, milieu très fragile de par ses caractéristiques naturelles, lieu de développement privilégié d'activités ayant un lien direct avec la santé, est soumis régulièrement à des interdictions concernant la baignade, la pêche à pied, la commercialisation de coquillages pour des problèmes bactériologiques, de développement d'algues toxiques,...

Des pollutions ou des préoccupations nouvelles apparaissent : molécules chimiques, sous-produits du traitement de l'eau potable, médicaments, perturbateurs endocriniens peu recherchés dans les analyses et dont les effets sont mal connus, de même que l'effet combiné de toutes ces substances.

## → Les enjeux

### **Connaissance**

La connaissance de ces pollutions est fondamentale tant pour appréhender leurs effets toxiques sur la santé humaine que pour en apprécier l'importance en terme de rejets, de localisation et d'effets sur le milieu. Par exemple il conviendra d'améliorer la connaissance des rejets des substances médicamenteuses à travers les réseaux d'assainissement.

Quel que soit le domaine, une analyse socio-économique devra être effectuée pour connaître l'impact de ces produits sur notre environnement et d'autres moyens de produire devront être recherchés afin d'en minimiser l'impact.

### **Protéger les ressources en eau potable**

La poursuite de la mise en place des périmètres de protection des captages et des mesures qui leur sont associées est un des moyens privilégiés de sécuriser l'approvisionnement en eau potable.

### **Lutter contre la pollution microbiologique**

De nombreux efforts ont déjà été effectués par les communes du littoral du bassin Loire Bretagne. Il faut les poursuivre en y intégrant toute la zone d'influence de la pollution littorale. La prise en compte des pollutions ponctuelles liées aux fortes pluies représentera un point important de cette action.

### **Lutter contre les développements d'algues toxiques**

L'eutrophisation en particulier dans les plans d'eau est un problème important à traiter compte tenu des conséquences en matière de santé publique et des interdictions de prélèvements d'eau et d'activités de loisirs qui en résultent.

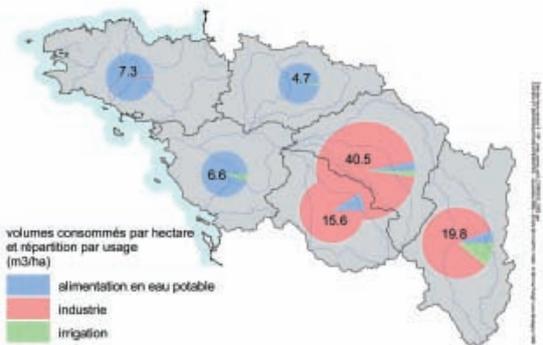
## Maîtriser les prélèvements d'eau

L'eau est utilisée pour l'alimentation en eau potable, les activités agricoles (principalement pour l'irrigation), industrielles (traitement de surface, refroidissement des centrales nucléaires...) ou les activités de loisirs. Les prélèvements en quantité importante entraînent des perturbations sur la vie des organismes vivants tels que les poissons, d'une part par manque d'eau, d'autre part par dégradation de la qualité du fait d'une dilution insuffisante des pollutions résiduelles.

### → Contexte actuel

Pour les eaux souterraines, des nappes dites « intensément exploitées » ont été délimitées et une gestion volumétrique a été mise en place sur certaines d'entre elles.

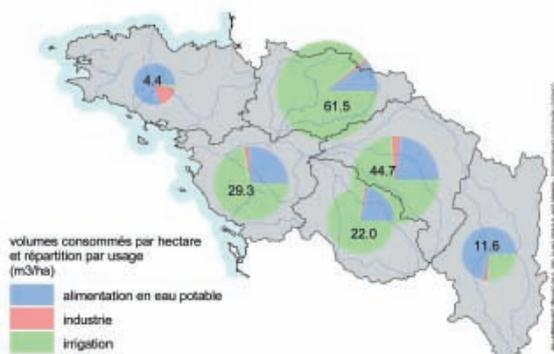
Sur un certain nombre de rivières ou de nappes des régions Centre, Poitou-Charentes et Pays de la Loire, des arrêtés de restriction d'usages de l'eau sont fréquemment mis en oeuvre.



#### VOLUMES PRÉLEVÉS EN PÉRIODE DE BASSES EAUX DANS LES EAUX DE SURFACE

Les prélèvements en eau potable évoluent en fonction des variations de population, notamment sur le littoral.

Les prélèvements industriels sont relativement constants depuis quelques années. Ils sont importants en Loire amont et Loire moyenne, ainsi que dans les bassins du Cher et de la Vienne.



#### VOLUMES PRÉLEVÉS EN PÉRIODE DE BASSES EAUX DANS LES EAUX SOUTERRAINES

Les prélèvements agricoles sont particulièrement importants dans les zones de grandes cultures des régions Centre et Poitou-Charentes.

### → Les enjeux

#### **Economiser l'eau, gérer les prélèvements pour satisfaire tous les usages**

Dans les secteurs du bassin où les prélèvements sont les plus intenses, les impacts sur les milieux aquatiques sont importants dès qu'une année connaît une pluviométrie plus faible que la normale. Il est donc primordial d'une part de connaître la ressource disponible et de renforcer la politique d'économies d'eau notamment dans le domaine agricole mais aussi pour les réseaux d'eau potable des collectivités. L'enjeu principal des prochaines années, notamment dans le sud-ouest du bassin, est la mise en place d'une gestion volumétrique et concertée des prélèvements qui permette de prévenir et gérer les conflits d'usages, de garantir les usages essentiels (eau potable notamment) et de préserver les équilibres biologiques des milieux aquatiques.

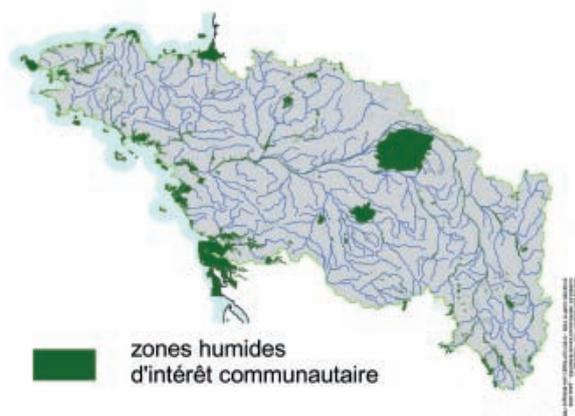
Afin de limiter l'impact des prélèvements pour irrigation sur les milieux aquatiques où la ressource est déficitaire, toutes les solutions doivent être examinées : adaptation des cultures, stockage d'eau en hiver,...

# Préserver les zones humides et la biodiversité

*Les zones humides ont un rôle fondamental dans les équilibres écologiques : elles peuvent être des champs naturels d'expansion de crues ; elles assurent un rôle d'épuration notamment de dénitrification des eaux ; elles alimentent les cours d'eau et les nappes jouant ainsi un rôle de régulation du régime des eaux. Enfin, elles constituent un habitat naturel très riche pour de nombreuses espèces animales et végétales.*

## → Contexte actuel

Le Sdage insiste sur la sauvegarde et la restauration des zones humides. Dans un premier temps, des inventaires des zones humides les plus importantes ont été réalisés afin de prévoir les moyens de protection. Depuis la publication du Sdage en 1996, la mise en œuvre d'une directive européenne (Natura 2000) a eu pour conséquence l'inscription d'un certain nombre de zones humides remarquables dans un inventaire de zones à préserver. Les mesures de protection sont négociées et adoptées localement.



### SITES « NATURA 2000 » EN 2004

Depuis quelques années de nombreux programmes d'action ont été engagés pour préserver les zones humides les plus importantes, notamment dans le cadre du « Plan Loire grandeur nature ». Mais des menaces persistent sur certains territoires tels que le Marais poitevin. Seule une politique très volontariste permettra d'atteindre les objectifs en 2015.

## → Les enjeux

### **Préserver les zones humides.**

Le Marais poitevin, la Brière... sont des zones humides d'intérêt national voire international. Leur préservation passera par un juste équilibre entre la protection des milieux et l'activité économique de ces zones.

En dehors de ces sites remarquables et compte tenu des enjeux généraux de préservation de la qualité des eaux et de gestion quantitative sur le bassin Loire-Bretagne, les petites zones humides doivent être recensées, préservées, voire restaurées.

Sur certaines zones humides, il pourra être nécessaire de mettre en place une politique contractuelle volontariste pour maintenir l'activité agricole tout en protégeant ces zones humides. De plus on recherchera une meilleure prise en compte de ces zones dans les documents d'urbanisme.

### **Reconquérir la Loire et son estuaire**

L'enfoncement du lit, la remontée de la salinité, l'augmentation du dépôt de sédiments et de vases sont autant d'altérations qu'il faudra limiter si l'on veut reconquérir l'estuaire en tant que milieu d'intérêt international.

La Loire, son estuaire et ses principaux affluents constituent un ensemble de milieux naturels et de paysages d'intérêt primordial, peu artificialisés, qui en font un haut lieu de tourisme et constituent un des plus longs axes à poissons migrateurs d'Europe.

### **Lutter contre les espèces végétales et animales envahissantes :**

Une action de lutte doit être engagée à l'échelle de territoires pertinents pour arrêter la prolifération des espèces envahissantes végétales (jussie, renouée du Japon,...) et animales (ragondin,...).

# Rouvrir les rivières aux poissons migrateurs

*Les poissons et en particulier les poissons migrateurs constituent de précieux indicateurs de l'état de santé des rivières. Ils sont des indicateurs des modifications survenues sur leur environnement, permettant d'apprécier l'impact des activités humaines et des phénomènes climatiques (crues ou sécheresses).*

### → Contexte actuel

Les milieux aquatiques sont des systèmes complexes ; la qualité physique ou chimique des eaux ne suffit pas à elle seule à renseigner sur leur état de santé. Pour ces raisons, les scientifiques et les gestionnaires ont mis au point des indicateurs biologiques à partir d'un réseau d'observation des poissons.



#### PRINCIPAUX COURS D'EAU FRÉQUENTÉS PAR LE SAUMON ATLANTIQUE EN 2001

Le saumon, la truite de mer, l'alose, la lamproie ou l'anguille, sont des indicateurs très pertinents de la qualité des fleuves et des rivières tant ils sont exigeants vis-à-vis de l'eau et du milieu aquatique, pour se déplacer, se nourrir et se reproduire. Abondantes au 19<sup>ème</sup> siècle, ces espèces ont fortement régressé sur la Loire et ses affluents au cours du 20<sup>ème</sup> siècle.

### → Les enjeux

#### **Poursuivre la réouverture du bassin aux migrateurs et préserver leurs habitats**

Après quelques expériences, telles que le Plan Saumon et le Contrat Retour aux Sources des années 1970-80, le Plan Loire du 4 janvier 1994 consacre la volonté de l'Etat et des collectivités de rouvrir le bassin de la Loire aux migrateurs. Des actions ambitieuses ont été entreprises. Les plus marquantes et les plus efficaces ont été les effacements de barrage, en particulier les barrages de Maisons Rouges sur la Vienne et Saint-Etienne-du-Vigan sur l'Allier supprimés en 1998.

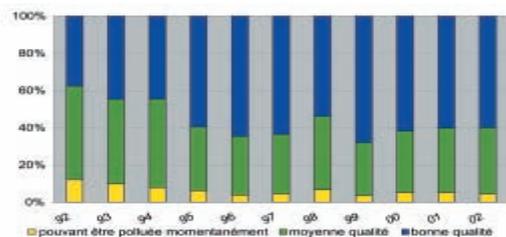
Les premiers résultats sont encourageants mais doivent encore être consolidés : les interventions sur les barrages existants, la reconquête des frayères, les repeuplements resteront nécessaires. De plus un accès effectif aux frayères par un nombre suffisant de géniteurs pour le maintien d'une population naturelle pérenne est à rechercher.

D'autres enjeux apparaissent et nécessitent des réponses urgentes : c'est notamment le cas pour l'anguille dont les effectifs se sont considérablement réduits ces dernières années.

### Préserver le littoral

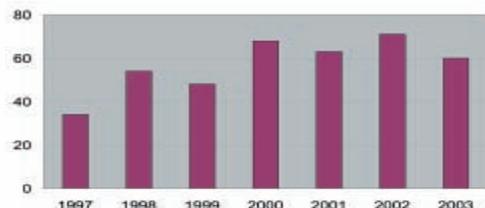
Les eaux littorales regroupent les estuaires et les eaux côtières. Elles sont le siège de multiples activités : tourisme, baignade, pêche de loisirs ou professionnelle, conchyliculture, activités portuaires. Elles abritent également des zones de grand intérêt écologique.

#### → Contexte actuel



#### EVOLUTION DE LA QUALITÉ DES EAUX DE BAINNADE

L'amélioration de la qualité bactériologique des eaux de baignade durant les années 90 est liée aux efforts réalisés en matière d'assainissement par les collectivités du littoral. Aujourd'hui moins de 5 % des plages sont impropres à la baignade.

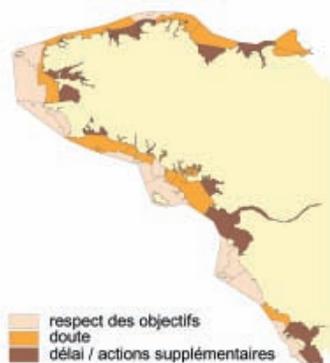


#### NOMBRE DE SITES POLLUÉS PAR LES MARÉES VERTES

Depuis 1980, la Bretagne est fortement affectée par les marées vertes. Le nombre de sites touchés a augmenté de plus de 10 % les dernières années.

#### → L'état prévisible en 2015

La possibilité de respecter les objectifs est liée à la maîtrise des apports de nutriments (azote ou phosphore) responsables des développements d'algues vertes ou de phytoplancton, et de micropolluants.



Les micropolluants (y compris pesticides), issus des pollutions ponctuelles et diffuses du littoral ainsi que des cours d'eau, interviennent dans la majorité des cas de non respect des objectifs.

Des apports de nutriments sont également responsables de la prolifération de phytoplancton toxique pour la santé humaine, et de marées vertes qui pèsent sur l'économie des communes du littoral (tourisme, conchyliculture).

#### → Les enjeux

##### **Concilier les différents usages**

La zone littorale est le siège de conflits d'usages qui risquent de s'intensifier et qu'il faudra gérer dans les prochaines années dans l'intérêt des milieux.

Différents milieux (zones d'habitat d'oiseaux, marais littoraux, ...) sont à protéger.

##### **Renforcer la solidarité amont-aval**

Selon le principe de solidarité amont – aval, toutes les mesures doivent être mises en oeuvre à l'échelle du bassin versant car le littoral est le réceptacle de toutes les pollutions émises sur le continent.

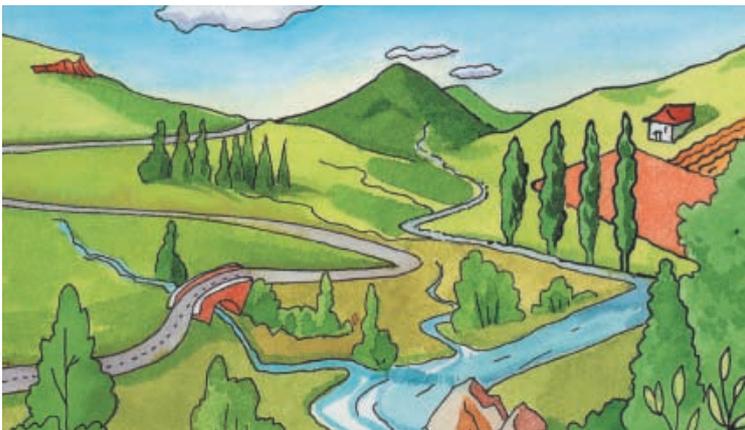
##### **Améliorer la connaissance**

La connaissance sur le littoral, récente et encore imparfaite, doit être améliorée.

# Préserver les têtes de bassin

*A l'extrême amont des cours d'eau, les têtes de bassin représentent notre « château d'eau ». Elles conditionnent en qualité et en quantité les ressources de l'aval. Souvent de bonne qualité, ces zones sont cependant fragiles et peuvent très vite se dégrader en raison des activités économiques qui s'y installent.*

### → Contexte actuel



Les sources représentent un milieu fragile mais écologiquement très riche. Ce sont les territoires des eaux vives, des tourbières, de gorges,....

Elles ont souvent été le siège d'implantation aménagements hydro-électriques, de développements industriels liés au contexte local (lait, fromage par exemple), ou même de développement touristique.

Ce sont des régions souvent relativement pauvres où un certain développement économique est primordial. Si le sentiment d'une bonne qualité des milieux est très présent, le sentiment de leur fragilité est mal perçu.

Le Sdage de 1996 avait bien vu tout l'intérêt de ces zones en indiquant qu'il était nécessaire d'y fixer des objectifs ambitieux profitant à l'ensemble du bassin.

### → Les enjeux

#### **Améliorer la connaissance**

La qualité des têtes de bassin ainsi que le fonctionnement des écosystèmes associés sont relativement mal connus et leur évolution mal appréciée. Un effort devra être fourni en ce sens.

#### **Concilier aménagement du territoire et protection de ces milieux fragiles**

Dans nombre d'endroits, la restauration ou la préservation des milieux ne peut se traiter indépendamment des politiques locales d'aménagement du territoire. En effet, bien souvent la qualité des milieux sera le garant de la qualité de l'activité économique. Il est possible de développer une image de qualité au travers de labels de territoire.

#### **Renforcer la solidarité entre les acteurs du bassin**

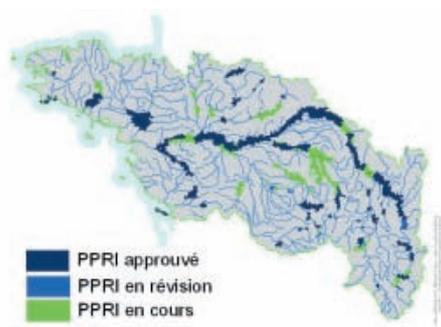
Dans ces territoires, aux moyens économiques limités, mais où les objectifs environnementaux doivent être particulièrement ambitieux notamment afin de respecter les contraintes des basses vallées, il pourra être nécessaire de faire appel à la solidarité de l'ensemble des acteurs bénéficiaires du bassin.

# Réduire les conséquences directes et indirectes des inondations

*La plupart des vallées du bassin sont exposées aux risques d'inondations à des degrés divers. Celles-ci peuvent être à l'origine de dommages importants pour les personnes et les biens. Il ne s'agit pas pour autant de supprimer complètement les crues car elles jouent un rôle dans la dynamique des cours d'eau, contribuent à l'enrichissement des terres agricoles, à la recharge des zones humides et à l'épuration des eaux.*

## → Contexte actuel

Le Sdage actuel rappelle les obligations nationales de réalisation des atlas des zones inondables et d'adoption des plans de prévention des risques d'inondations (PPRI).



### ÉTAT D'AVANCEMENT DES PPRI EN 2003

De nombreux PPRI ont été adoptés, notamment sur l'axe Loire, et des projets existent sur l'ensemble des secteurs à risques du bassin.

Les aménagements lourds (barrages écrêteurs de crues, endiguement...) n'ont qu'une efficacité limitée face aux grandes crues. Le risque d'inondations ne sera jamais nul et il faut donc s'y préparer et vivre avec. C'est ce que l'on appelle la **conscience du risque**.

## → Les enjeux

### **Limiter l'urbanisation des zones inondables.**

Les PPRI précisent les règles d'usage des sols afin de limiter voire interdire toute nouvelle construction dans ces zones inondables. Il est nécessaire d'accélérer leur mise en place et leur harmonisation. Dans la mesure du possible, il faudra profiter des intercommunalités et favoriser l'installation d'activités peu vulnérables.

### **Réduire les dommages dans les zones qui seront inondées**

Réduire les atteintes, les dommages, et les conséquences indirectes des inondations est donc une priorité. Il faut profiter de toutes les améliorations et des rénovations des habitats, des industries, des réseaux publics ou voies de communication pour les rendre moins sensibles et moins vulnérables : **une prise de conscience générale des décideurs mais aussi des habitants est un enjeu principal des prochaines années.**

### **Améliorer l'information préventive et la gestion de la période de crise, préparer l'après-crise**

L'information des populations est primordiale pour améliorer la conscience du risque, prévoir les crises et les remises en état des zones inondées après les crues. Une réforme des services de prévision de crues a été engagée afin de regrouper et moderniser les moyens pour améliorer la prévision en qualité et en délai. L'expérience malheureuse des bassins touchés par des inondations majeures montre qu'il y a beaucoup à gagner à préparer dès maintenant la gestion de crise ainsi que la période qui suit, de façon à remettre en état rapidement les quartiers touchés et à redémarrer l'économie, les transports... le plus vite possible.

### **Mettre en place des mesures de prévention et de protection**

Des aménagements doivent être mis en place pour limiter l'imperméabilisation des sols qui accélère les écoulements.

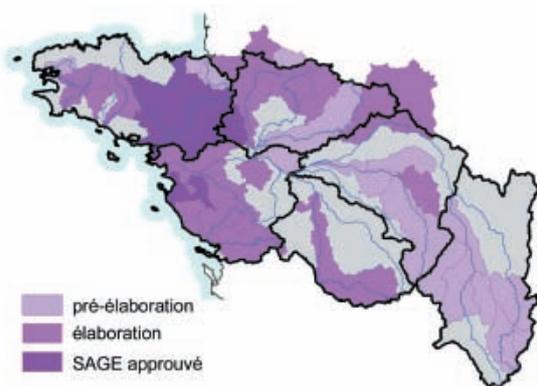
Pour les zones urbanisées, des mesures de protection peuvent être mises en œuvre en dernier ressort lorsque leur coût n'est pas disproportionné. Pour réduire les inondations des secteurs urbanisés et atténuer les dommages importants subis par les populations inondables, on privilégiera dès que possible, la préservation ou la création de champs d'expansion de crues.

# Renforcer la cohérence des territoires et des politiques publiques

*Le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (Sage) est la déclinaison locale des orientations fixées par le Sdage pour l'ensemble du bassin Loire-Bretagne. A l'échelle d'un sous-bassin (la Rance, la Sèvre niortaise, la Vilaine...) le Sage fixe des objectifs de quantité et de qualité des eaux, des orientations de gestion et propose des actions pour la satisfaction des usages et la protection des milieux.*

## → Contexte actuel

Des sources de la rivière à la mer, la même goutte d'eau est utilisée à plusieurs reprises par de nombreux utilisateurs d'eau. L'eau utilisée par un village du haut bassin sera rejetée par sa station d'épuration, pourra être utilisée par une autre commune plus à l'aval, une industrie ou un agriculteur irrigant et, en continuant ainsi son cheminement, être pompée, traitée et rejetée plusieurs fois avant d'arriver en mer. Il y a donc une solidarité de fait entre les usagers de l'eau utilisant une même ressource. C'est pourquoi la gestion de la ressource en eau et de sa qualité ne peut être conçue qu'à une échelle cohérente, celle du bassin versant.



### ETAT D'AVANCEMENT DES SAGE – SITUATION DÉCEMBRE 2004

Les deux tiers du bassin Loire-Bretagne sont maintenant couverts par une démarche de Sage. Sur les 36 Sage définis comme prioritaires pour la préservation de la ressource en eau, 75 % ont été engagés.

## → Les enjeux

### Consolider les démarches concertées, en particulier les Sage

Il convient de développer les démarches de concertation entre les utilisateurs de l'eau, d'appuyer techniquement, financièrement et réglementairement les porteurs de ces démarches par sous-bassin versant et de valoriser leur initiative par tous les outils disponibles, principalement les Sage mais aussi les contrats de rivière.

Aujourd'hui l'essentiel du bassin Loire-Bretagne est couvert par des Sage, mais il existe encore de nombreux territoires où ce n'est pas le cas. Un des enjeux de gestion des prochaines années sera de généraliser ce type d'outil.

### Renforcer la cohérence des politiques publiques

Si la cohérence physique d'un bassin versant impose une gestion globale à cette échelle, une autre cohérence doit être mise en œuvre : celle des différentes politiques publiques ayant un impact sur l'eau : politique de l'urbanisme, des transports, de l'agriculture, des énergies renouvelables .... Par exemple, les restrictions apportées à la production hydroélectrique qui peuvent perturber les écosystèmes aquatiques sont à étudier en prenant en compte la volonté de réduction de l'utilisation d'énergie fossile (lutte contre les gaz à effet de serre).

Par exemple, comment prendre en compte le risque d'inondations dans les projets de développements urbains nouveaux ? Ou encore comment concilier l'activité économique existant le long des fleuves et engendrant des pollutions jusqu'à la mer, avec la préservation du littoral où s'exercent d'autres types d'activités économiques pouvant être pénalisées (production de coquillages, pêche, tourisme...)?

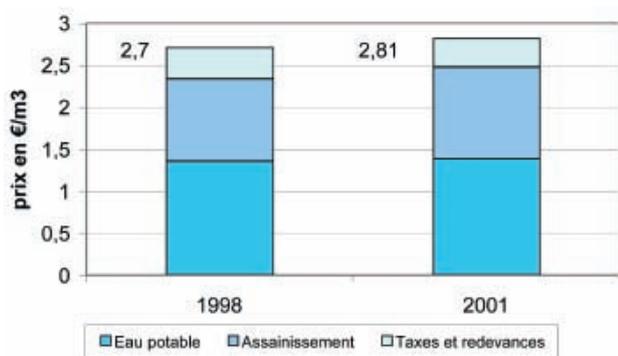
Des choix s'imposent chaque jour aux décideurs qui doivent trouver les moyens de dépasser les contradictions immédiates ou apparentes, afin de préserver ce patrimoine commun qu'est la ressource en eau en tenant compte des activités économiques et de leur développement nécessaire, ainsi que des enjeux sociaux.

# Mettre en place des outils réglementaires et financiers

*Dans le but de limiter les atteintes à l'environnement, le principe « pollueur-payeur » tend à imputer au pollueur les dépenses relatives à la prévention, à la réduction des pollutions et de leurs conséquences. L'application de ce principe est une incitation à minimiser la pollution produite. La directive cadre sur l'eau instaure également un principe de transparence des coûts.*

## → Contexte actuel

Le prix moyen de l'eau (2,81 euros/m<sup>3</sup>) dans le bassin Loire-Bretagne est proche de la moyenne nationale. Mais cette moyenne cache des disparités, les prix les plus élevés se trouvant dans les départements côtiers.



PRIX DE L'EAU (TTC) EN LOIRE-BRETAGNE

L'augmentation du prix moyen de l'eau entre 1998 et 2001 a été de 4% environ, soit une augmentation plus faible que l'inflation.

## → Les enjeux

### **Etendre le principe pollueur-payeur**

Au cours des précédentes décennies, la France s'est dotée d'outils de gestion qui ont fait leur preuve mais qui peuvent sans doute être encore améliorés. Par exemple, la mise en œuvre, certes partielle, du principe pollueur-payeur par les agences de l'eau a fait prendre conscience du coût engendré par la pollution et supporté par la collectivité et a permis de dégager des moyens financiers pour le traitement des eaux usées des communes et des industries. L'enjeu est aujourd'hui d'appliquer ce principe à des pollutions plus difficiles à résorber : molécules nouvelles créées chaque année pour les besoins de la santé, de l'industrie ou de l'agriculture par exemple.

### **Capacité de financement**

Il convient de prendre en compte en plus des priorités d'actions les capacités de financement des acteurs qu'il s'agisse des abonnés domestiques, des collectivités locales ou des secteurs économiques (industriels, agriculteurs).

### **Mieux connaître la contribution des différents usagers**

L'analyse de la répartition des coûts financiers entre catégories d'usagers montre qu'une partie des redevances perçues sur les consommateurs est transférée vers le secteur économique, et plus particulièrement vers l'agriculture. La connaissance et la transparence des coûts doivent être recherchées et concerner l'ensemble des financements du domaine de l'eau.

### **Moderniser la réglementation**

La réglementation doit aussi évoluer pour mieux préciser les conditions d'installation et de fonctionnement des activités susceptibles de perturber les milieux aquatiques. Les services de police des eaux doivent être rendus plus performants.

Douze ans après la loi sur l'eau de 1992 qui avait affiché le principe d'une gestion équilibrée des ressources en eau entre préservation des milieux aquatiques et satisfaction des besoins économiques, le nouveau projet de loi devrait y concourir. Son objectif est notamment de définir les moyens permettant le respect de la directive cadre en 2015.

# Informer, sensibiliser, favoriser les échanges

**sensibiliser** : rendre sensible à une chose, à un sujet, à une question. Permettre une appropriation. Faire prendre conscience.

## → Contexte actuel

L'eau est actuellement une préoccupation majeure du public mais celui-ci connaît très mal les milieux aquatiques. Il ne comprend pas la notion de bassin versant, clé de voûte du système de gestion de l'eau. Il a une image brouillée des instances et des acteurs de l'eau et ignore qu'il est représenté au sein du comité de bassin. Permettre au public de s'impliquer dans la gestion de l'eau et la révision du Sdage nécessite un important travail de pédagogie sur les notions fondamentales de l'eau (bassin versant, cycle naturel technique et financier de l'eau...) et le rôle des acteurs.

POUR PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT, À LAQUELLE DE CES ACTIONS CROYEZ-VOUS POUVOIR, INDIVIDUELLEMENT, CONTRIBUER LE PLUS ? (EN %)

L'élimination et le tri des déchets	50
La protection des paysages	12
La sauvegarde des plantes et des animaux	10
La réduction de la pollution de l'air et de l'atmosphère	8
<b>La lutte contre la pollution de l'eau, des rivières et des lacs</b>	<b>8</b>
La lutte contre le bruit	7
Autres et « ne sait pas »	6

Source : Credoc-Ifen, enquête « conditions de vie et aspirations des Français », 2002

Les Français n'identifient pas leur contribution personnelle à la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.

## → Les enjeux

### Faciliter la compréhension et la mobilisation autour des enjeux de l'eau

L'enjeu principal est de donner les clés de compréhension de la politique de l'eau à tous, acteurs et utilisateurs de l'eau, de favoriser les échanges et les rencontres pour permettre une concertation efficace sur les orientations de la politique de l'eau dans le bassin ainsi que sur les moyens et actions à mettre en œuvre pour y parvenir. Le public, les acteurs de l'eau doivent pouvoir se prononcer en toute connaissance de cause lors des consultations et concertations prévues tout au long de la révision du Sdage.

#### Cela implique :

- de développer par des actions de sensibilisation, la prise de conscience de la valeur du patrimoine lié à l'eau et aux milieux aquatiques et de communiquer sur les gestes individuels ou collectifs qui préservent la ressource.
- d'améliorer l'information de tous les publics sur la gestion durable de l'eau et les résultats acquis, et de faciliter la mise à disposition des données sur l'eau ;
- de mobiliser les acteurs de l'eau autour d'actions visant la sensibilisation et l'éducation de tous les publics et des jeunes ;
- de faciliter les échanges d'expériences et de savoir-faire entre les acteurs, et de favoriser la confrontation des points de vue pour faire émerger des solutions communes.

## → V - Les enjeux à l'échelle des sous-bassins

Les enjeux des sous-bassins « Allier-Loire amont »

Les enjeux des sous-bassins « Loire moyenne »

Les enjeux des sous-bassins « Vienne et Creuse »

Les enjeux des sous-bassins « Mayenne-Sarthe-Loir »

Les enjeux des sous-bassins « Loire aval et côtiers vendéens »

Les enjeux des sous-bassins « Vilaine et côtiers bretons »

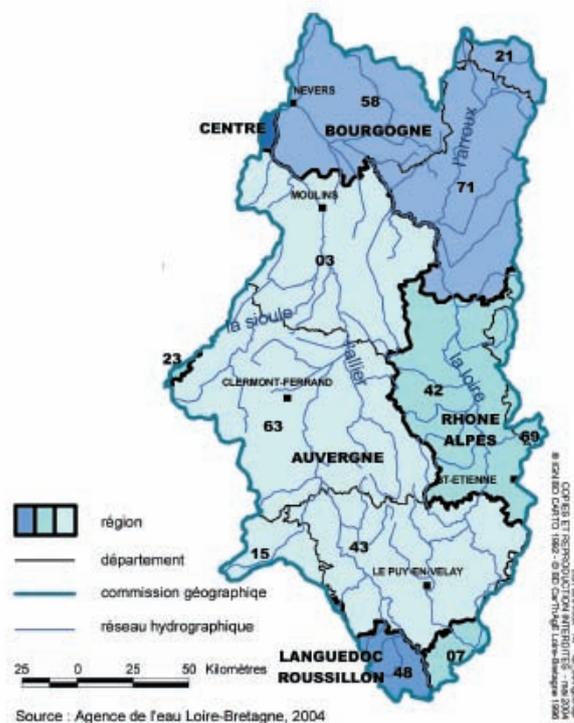
### Les enjeux des sous-bassins « Allier - Loire amont »



Les sous-bassins « Allier-Loire amont » concernent le département de la Haute-Loire et une partie des départements de la Lozère, du Cantal, de l'Ardèche, de la Loire, du Rhône, de la Saône-et-Loire, de la Nièvre, de la Côte d'Or, de l'Allier, du Puy-de-Dôme, du Cher et de la Creuse.

Ils couvrent les bassins de la Loire et de l'Allier en amont de leur confluence près de Nevers.

#### PRÉSENTATION DU SOUS-BASSIN - ALLIER-LOIRE AMONT



#### ➔ Les points clés :

- une position en tête du bassin de la Loire, avec la présence du Massif central au sud et du Morvan au nord,
- des espaces naturels remarquables avec une proportion importante de forêts, de prairies et de zones humides (tourbières),
- des villes et des activités économiques principalement concentrées dans les plaines alluviales de la Loire et de l'Allier, sur les hauts bassins de la Loire entre Le Puy et Aurec, et en amont de la Bourbince (Le Creusot et Montceau-les-Mines) et de l'Arroux (Autun),
- une industrie basée sur la chimie, le caoutchouc, la plasturgie, la mécanique, les traitements de surface et le textile,
- une place importante de l'agriculture et de l'industrie agro-alimentaire,
- une exploitation forestière dominante notamment dans la Nièvre,
- des aménagements hydroélectriques importants.

## Les enjeux

### **Milieux aquatiques et aménagement des cours d'eau**

L'artificialisation des milieux touche la partie nord autour de l'Allier en aval de Brioude et de la Loire en aval de Roanne. La partie sud est globalement préservée.

La préservation des plaines alluviales, des gorges de la Loire et de l'Allier, des tourbières et lacs d'altitude, autant d'espaces à haute valeur écologique, constitue un enjeu particulier.

Hormis les grandes retenues, quinze secteurs de cours d'eau de ces sous-bassins sont classés en « fortement modifiés ».

L'Allier et l'Arroux sont les deux axes prioritaires d'actions de restauration des poissons migrateurs, et du saumon en particulier.

### **Qualité de l'eau**

Situé en tête de bassin du fleuve Loire, ce territoire est un espace particulièrement sensible, qui doit être préservé et restauré pour satisfaire les usages locaux et ceux de l'aval.

Si les ressources sont globalement de bonne qualité, les pollutions par les matières organiques, azotées et phosphorées, affectent la qualité des cours d'eau à l'aval des grands centres urbains, et à l'aval d'agglomérations moins importantes mais situées sur de petits cours d'eau.

La contamination des cours d'eau par les pesticides touche principalement l'axe Allier, ainsi que quelques affluents de la Loire dans le département de la Loire.

Les cours d'eau et plans d'eau en aval sont aussi touchés par des développements excessifs d'algues dus aux rejets de phosphore.

On constate une dégradation de certaines nappes d'eau souterraines par les nitrates et les pesticides, essentiellement dans les Limagnes et le val de Loire, en relation avec de fortes pressions agricoles.

Les nappes d'eaux souterraines de la chaîne des puys et du Devès sont d'excellente qualité et à réserver en priorité à l'alimentation en eau potable.

### **Qualité des retenues et proliférations d'algues**

Près de la moitié des plans d'eau risquent de ne pas respecter les objectifs de bon état en 2015 du fait des proliférations d'algues liées aux apports de phosphore.

### **Gestion de la ressource**

La prévention et la réduction des risques d'inondation sont un enjeu majeur, en particulier sur l'amont. Les ouvrages de Naussac, pour soutenir les débits de l'Allier en période de basses eaux, et Villerest pour écrêter les crues et soutenir les débits de la Loire, jouent un rôle important ainsi que le complexe hydroélectrique de Montpezat qui dérive vers l'Ardèche un volume d'eau non négligeable.

### **Gérer collectivement le bien commun**

Les Sage devraient couvrir bientôt l'essentiel de l'axe Allier et l'amont de l'axe Loire. Le territoire compte aussi des contrats de rivière ainsi que des contrats de restauration et d'entretien des cours d'eau, bien engagés dans la partie est-sud est.



## Les enjeux

### **Milieux aquatiques et aménagements des cours d'eau**

Une très grande partie du territoire est concernée par l'artificialisation des cours d'eau, le plus souvent avec des barrages ou des successions de seuils qui favorisent les proliférations d'algues et gênent les migrations naturelles de poissons, qu'il s'agisse d'espèces locales (truites, brochets, sandres) ou de grands migrateurs (saumons, truites de mer, anguilles, aloses). Deux secteurs ont été proposés comme « masses d'eau fortement modifiées » : le Cher aval au titre de la navigation, et la Bonnée.

Il convient de préserver les zones humides remarquables, particulièrement la Sologne, et sauver les petites zones humides comme celles du bassin Yèvre-Auron.

### **Qualité de l'eau et pollutions diffuses**

Les développements excessifs de micro-algues concernent essentiellement la Loire dont la qualité est de ce fait nettement dégradée.

La dégradation de la qualité des ressources en eau de surface et souterraine, soit par les nitrates, soit par les pesticides, a eu des conséquences importantes. Des collectivités comme Bourges ont dû investir dans des conduites pour aller rechercher plus loin l'eau d'alimentation.

Compte tenu de la surexploitation de la nappe captive du Cénomani (région tourangelle) et des problèmes de qualité des eaux de surface, la reconquête de la qualité des nappes non captives (premières masses d'eau rencontrées depuis la surface) constitue un enjeu incontournable. Il faut éviter la contamination des nappes captives lors des échanges entre les différentes nappes superposées (communication naturelle ou par des forages existants)

A l'horizon 2015, la pollution par les nitrates devrait être moins étendue. En ce qui concerne les pesticides, la prédominance des cultures céréalières et l'importance plus localisée de vergers, vignes et zones maraîchères imposent une grande vigilance.

La faiblesse des débits des rivières en périodes de basses eaux accentue les problèmes de qualité, l'effet de dilution des rejets étant alors insuffisant.

### **Qualité des retenues et proliférations d'algues**

Vingt plans d'eau de plus de 50 ha, des retenues et une majorité d'étangs, ont été recensés sur ce territoire. Un sur quatre nécessitera des actions complémentaires pour respecter les objectifs en 2015, soit à cause des développements d'algues, soit à cause des nitrates ou des pesticides.

### **Gestion de la ressource en eaux de surface et souterraines**

La gestion des débits est un enjeu important, non seulement pour les eaux de surface, mais aussi pour les eaux souterraines très présentes dans ces sous-bassins.

Il existe déjà une gestion volumétrique concertée sur la nappe de Beauce qui vise à maintenir un équilibre quantitatif pluriannuel. Une gestion de ce type devra également être mise en place en Champagne berrichonne.

La nappe du Cénomani qui connaît une baisse régulière depuis une trentaine d'années est la principale ressource en eau souterraine captive du sous-bassin. Elle fait l'objet d'une modélisation qui devrait permettre une gestion des prélèvements visant un retour à l'équilibre.

### **Risques d'inondations**

Une grande partie du sous-bassin et en particulier les vals de Loire sont soumis aux crues et inondations. C'est un enjeu essentiel du plan Loire grandeur nature et de la stratégie de réduction des risques qui a été élaborée dans ce cadre et qui doit se poursuivre, que ce soit sur la Loire ou ses grands affluents.

### **Gérer collectivement le bien commun**

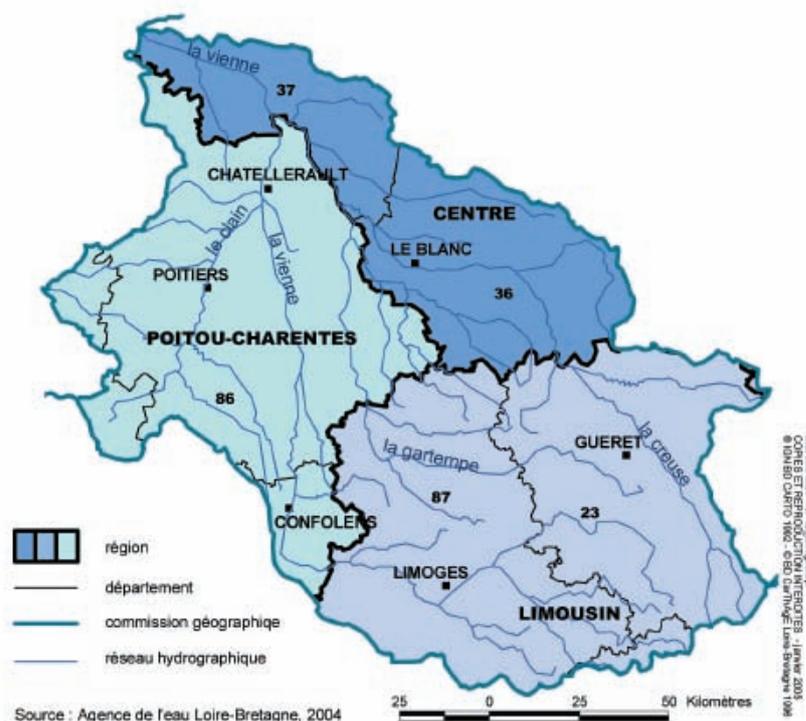
Les Sage couvrent déjà les deux tiers du territoire. Mais d'autres démarches collectives concertées devront concerner aussi la restauration et l'entretien des cours d'eau et la mise en place des périmètres de protection des captages d'eau potable.

# Les enjeux à l'échelle des sous-bassins « Vienne et Creuse »



Les sous-bassins « Vienne et Creuse » concernent une partie des départements de la Haute-Vienne, de l'Indre, de la Creuse, de la Corrèze, de l'Indre-et-Loire, de la Vienne, de la Charente et des Deux-Sèvres. Ils couvrent les bassins de la Vienne, avec le Clain, et de la Creuse avec la Gartempe.

PRÉSENTATION DU SOUS-BASSIN - VIENNE CREUSE



## → Les points clés :

Ces bassins sont faits de contrastes entre l'amont et l'aval :

- un réseau hydrographique dense à l'amont, avec beaucoup d'étangs,
- de grands aquifères souterrains, fortement sollicités dans la moitié nord,
- une urbanisation concentrée sur deux secteurs : l'agglomération de Limoges et l'axe Poitiers-Châtellerault,
- une prédominance des grandes cultures sur le nord-ouest et d'élevages plutôt extensifs sur le sud-est (bovins à viande) et sur le sud (ovins),
- un tissu industriel varié mais concentré sur certains secteurs : axes Limoges-Confolens (papeteries et mégisseries) et Poitiers-Châtellerault (agro-alimentaire, mécanique et traitement de surface),
- des aménagements hydroélectriques et de nombreuses zones de baignade sur l'amont.

## Les enjeux

### **Milieux aquatiques et aménagement des cours d'eau**

Sur une très grande partie du territoire l'artificialisation des milieux aquatiques constitue un enjeu d'une portée nouvelle : multiplication des étangs, aménagements hydroélectriques, recalibrages... tous les secteurs de ces sous-bassins sont concernés. On constate notamment des peuplements de poissons très perturbés dans l'amont du bassin, lorsque les rivières de première catégorie piscicole sont sous l'influence d'étangs.

Hormis les grandes retenues, quelques secteurs ont été proposés comme « fortement modifiées » : l'Issoire et l'amont de la Vienne.

Depuis l'effacement du barrage de Maisons-Rouges et la mise en place d'une passe à poissons à Chatellerault sur la Vienne, les grands migrateurs restent bloqués dans leur remontée par les barrages de l'Isle Jourdain sur la Vienne et retardés sur l'axe Creuse-Gartempe par le barrage de Descartes dont l'équipement en passe à poisson est programmé pour 2005.

Enfin, le développement de certaines espèces envahissantes est préoccupant en de nombreux endroits.

### **Qualité de l'eau**

Les pollutions par les matières organiques, azotées et phosphorées sont globalement modérées, mais des efforts restent à faire en particulier sur les petits cours d'eau. En dehors du site industriel papetier de Saillat sur Vienne, des problèmes subsistent surtout sur les cours d'eau à faible débit, tels la Dive du Sud, la Pallu ou la Veude.

La pollution par les nitrates est généralement faible, sauf dans le département de la Vienne et particulièrement le bassin du Clain, zone de grande culture intensive et irriguée, où le risque de ne pas atteindre les objectifs en 2015 du fait des nitrates est omniprésent.

Du point de vue des pesticides, l'amont est préservé, mais la contamination des rivières apparaît sur l'aval de la Creuse et de la Vienne et sur l'ensemble du bassin du Clain, sous l'impact de la polyculture et de l'élevage.

Comme pour les cours d'eau, la pollution des nappes souterraines par les nitrates concerne principalement le département de la Vienne, ainsi que la vallée de la Vienne en Indre-et-Loire. Les collectivités sont ainsi conduites à abandonner de nombreux captages. Les pesticides sont présents dans les mêmes zones ainsi que sous les vallées de la Claise et de la Bouzanne.

### **Qualité des retenues et proliférations d'algues**

L'apport excessif de nutriments, notamment de phosphore, contribue aux proliférations d'algues dans les retenues, avec comme conséquences des eaux troubles et des phénomènes d'asphyxie des peuplements vivants. Quatre des plans d'eau concernés sont situés à l'amont du bassin pourtant relativement préservé des pollutions, ce qui montre la grande sensibilité et la vulnérabilité de ces milieux.

### **Gestion de la ressource**

Lors de sévères périodes de basses eaux, le bassin a pu connaître des risques importants de pénurie d'eau potable. De plus, à l'aval, la faiblesse des débits en périodes de basses eaux a un impact important sur la qualité des cours d'eau.

Pour les nappes souterraines profondes, de bonne qualité, il y a un véritable enjeu à en réserver l'usage pour l'alimentation en eau potable. C'est le cas notamment de la nappe du Cénomaniens où l'exploitation est localement trop intensive.

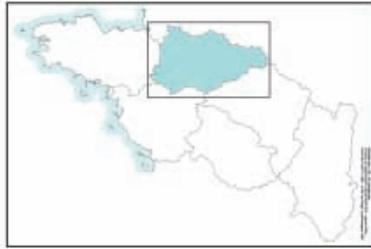
Sur certains secteurs du bassin du Clain, l'alimentation des rivières par l'écoulement naturel des nappes libres est compromise par l'importance des prélèvements directs dans ces nappes.

Par ailleurs, la prévention et la réduction des risques d'inondation sont un enjeu dans certains secteurs.

### **Gérer collectivement le bien commun**

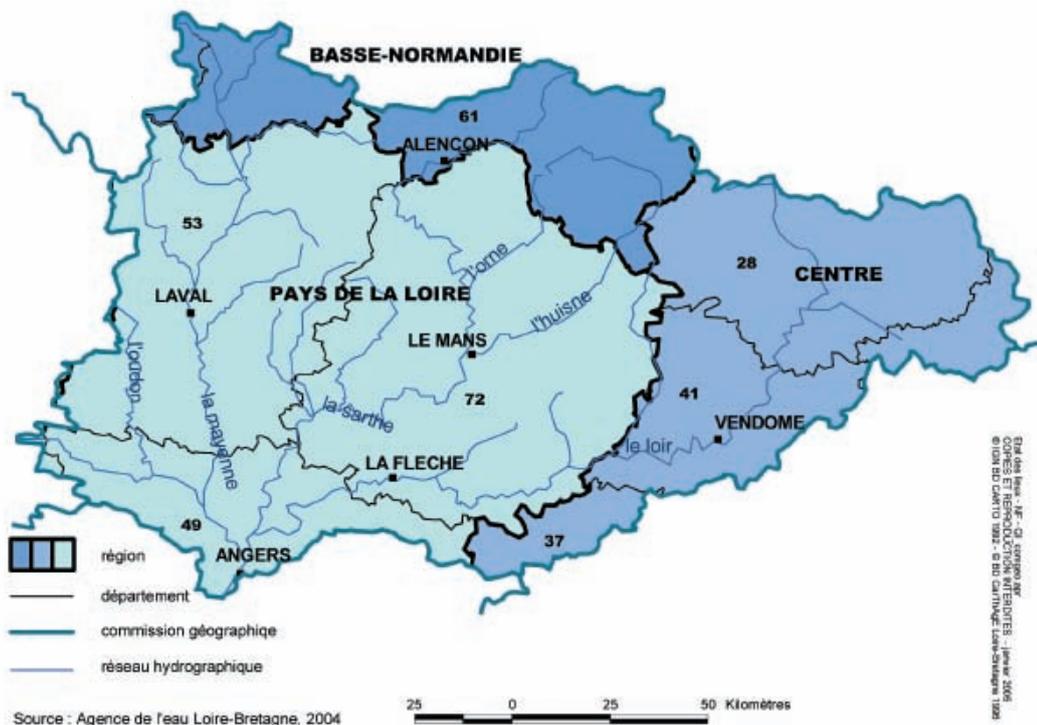
Des Sage sont en fin d'élaboration sur la Vienne et à développer sur le Clain. Les contrats de rivière concernent actuellement trois bassins et plus d'une vingtaine de contrats de restauration et d'entretien des cours d'eau sont déjà opérationnels. La mise en place des périmètres de protection des captages d'eau potable nécessite elle aussi des démarches collectives concertées.

## Les enjeux des sous-bassins « Mayenne-Sarthe-Loir »



Les sous-bassins « Mayenne-Sarthe-Loir » concernent les départements de la Sarthe et de la Mayenne et une partie des départements de l'Eure-et-Loir, de l'Orne, du Maine-et-Loire, de la Manche, du Loir-et-Cher, du Loiret, et de l'Indre-et-Loire. Ils couvrent le bassin de la Maine dans laquelle convergent les trois principales rivières de ce territoire.

PRÉSENTATION DU SOUS-BASSIN - MAYENNE-SARTHE-LOIR



### ➔ Les points clés :

- un espace de transition entre le bassin parisien, zone sédimentaire, et le massif armoricain, zone de socle.
- des zones importantes de cultures intensives, notamment la Beauce, et un fort élevage diversifié (bovins, porcins, volailles) surtout dans la partie ouest. Les cultures intensives devraient encore rester prédominantes dans ces sous-bassins en 2015.
- quatre agglomérations principales avec le Mans, Laval, Alençon et Angers à la limite sud de ce territoire.

## Les enjeux

### **Milieux aquatiques et aménagements des cours d'eau**

Une grande partie du bassin est concernée par l'artificialisation des cours d'eau, avec notamment de nombreux barrages anciens (sur la Jouanne, l'Orne Saônoise, le Loir et l'Oudon) et des problèmes d'érosion et de colmatage dans le lit de l'Huisne.

Les activités de navigation ont conduit à proposer l'aval de la Sarthe, de la Mayenne et de l'Oudon en cours d'eau « fortement modifiés ».

La réouverture du bassin de la Maine aux poissons migrateurs tels que l'anguille et l'alose constitue un enjeu important compte tenu de sa superficie, de sa situation à proximité de l'estuaire de la Loire et de la forte densité des obstacles à la libre circulation des poissons.

### **Qualité de l'eau, alimentation en eau potable et pollutions diffuses**

La qualité des rivières est affectée localement par les pollutions organiques, azotées et phosphorées. C'est notamment le cas de la Jouanne à Evron et de la Sarthe à l'aval d'Alençon.

Le Loir amont est de mauvaise qualité à cause des proliférations végétales dues aux excès de phosphates.

Une forte contamination par les nitrates et les pesticides touche le bassin du Loir, ainsi que, dans une moindre mesure, les bassins de la Sarthe et de la Mayenne.

A l'est, des nappes profondes, classées pour leur qualité en « nappes à réserver en priorité pour l'eau potable », requièrent une meilleure gestion des prélèvements, notamment pour l'irrigation. La majorité des nappes moins profondes risquent par ailleurs de ne pas atteindre les objectifs en 2015 du fait des nitrates et des pesticides. La préservation de ressources en eau diversifiées pour assurer la production d'eau potable représente un enjeu particulier.

### **Gestion de la ressource, périodes de basses eaux et inondations**

Les ressources de ces sous-bassins sont vulnérables tant du fait des prélèvements (irrigation importante) que du point de vue de la qualité. Les cours d'eau de l'ouest, très sensibles aux aléas climatiques, connaissent des périodes de basses eaux sévères ainsi que des crues importantes.

Il existe déjà une gestion volumétrique concertée sur la nappe de Beauce visant à maintenir un équilibre quantitatif pluriannuel. Une gestion de ce type devra également être mise en place sur d'autres nappes comme la nappe du cénomani en région tourangelle.

La majeure partie du bassin de la Maine est soumise aux crues et aux inondations. Un service de prévision des crues en Maine-et-Loire aval a été constitué et un programme d'actions pour la prévision, la prévention et la protection a été élaboré.

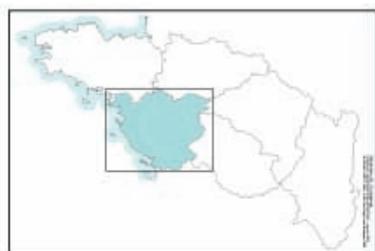
### **Qualité des retenues et proliférations d'algues**

Les retenues de plus de 50 ha sont peu nombreuses dans ce bassin, mais elles sont toutes touchées par des proliférations d'algues.

### **Gérer collectivement le bien commun**

Il convient de renforcer et de pérenniser l'engagement des différents acteurs de l'eau (collectivités, agence de l'eau, chambres consulaires et services de l'Etat) dans l'élaboration et la mise en œuvre des Sage qui couvrent en grande partie le territoire. La restauration et l'entretien des milieux aquatiques et des zones humides, la protection préventive de la ressource en eau potable, l'amélioration de la connaissance et la diffusion des informations nécessitent elles aussi des démarches collectives concertées.

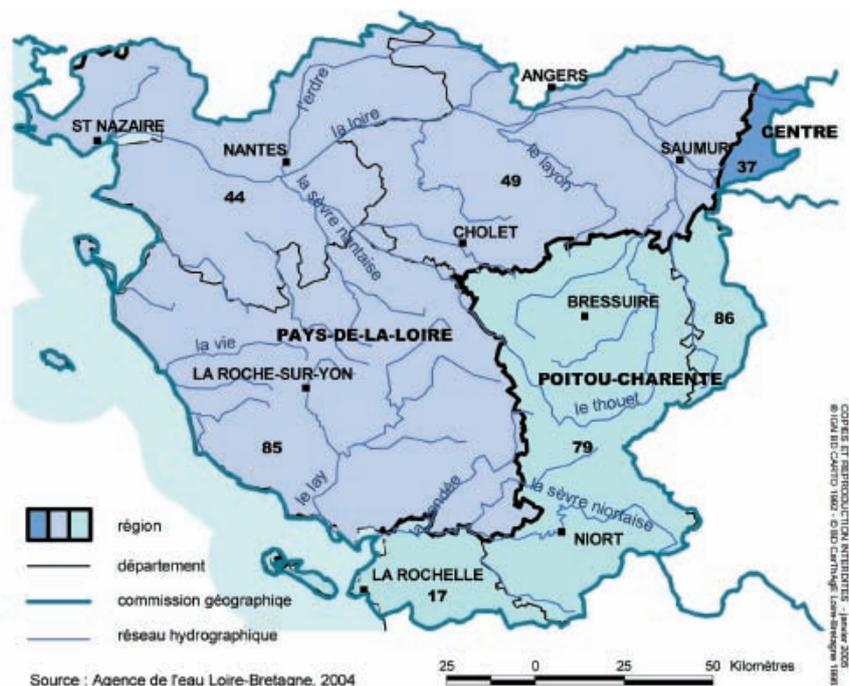
### Les enjeux des sous-bassins « Loire aval et côtiers vendéens »



Les sous-bassins « Loire aval et côtiers vendéens » concernent le département de la Vendée et une partie des départements de la Loire-Atlantique, du Maine-et-Loire, des Deux-Sèvres, de la Charente-Maritime, de l'Indre-et-Loire et de la Vienne.

La Loire est centrale sur ce territoire qui comporte également une importante façade maritime avec les rivières côtières de Vendée et des estuaires profonds et des zones humides remarquables comme le Marais poitevin.

#### PRÉSENTATION DU SOUS-BASSIN - LOIRE AVAL ET CÔTIERS VENDÉENS



#### ➔ Les points clés :

- la présence des agglomérations de Nantes et Saint-Nazaire qui comptent un million d'habitants et des activités industrielles importantes,
- une forte activité d'élevage diversifiée et de maraîchage, avec des unités agroalimentaires conséquentes sur une grande partie du territoire,
- des cultures céréalières irriguées prédominantes dans la partie sud, et des activités de viticultures importantes (vignoble nantais, Layon,...)
- l'activité touristique sur le littoral, notamment en Vendée 2<sup>ème</sup> département touristique français,
- l'estuaire de la Loire, qui est à la fois une zone fortement perturbée et d'une richesse écologique exceptionnelle.
- la deuxième zone humide de France (Marais poitevin) dont le devenir est menacé par les activités humaines.
- dix Sage qui couvrent une large partie de ce territoire.

## Les enjeux

### **Milieux aquatiques et aménagements des cours d'eau**

Les enjeux concernent la gestion de l'eau, l'accumulation des sédiments, la gestion de la biodiversité et l'occupation des sols.

Le territoire compte de nombreuses zones humides de grande qualité écologique telles que le Marais poitevin, le Marais breton, la Brière, le lac de Grand Lieu et les milieux associés à la Loire estuarienne.

Le Marais poitevin présente des eaux dégradées par des pollutions diffuses agricoles et urbaines, et son fonctionnement est altéré par les prélèvements d'eau pour l'irrigation.

La vie piscicole est marquée notamment par deux espèces migratrices emblématiques, le saumon et l'anguille. Pour cette dernière, l'enjeu est dans la réduction des obstacles à la libre circulation et la lutte contre le braconnage et la commercialisation illicite des civelles.

L'artificialisation des cours d'eau concerne de nombreux bassins : Sèvre Nantaise, Thouet, Layon. Sur certains secteurs, comme la Sèvre Niortaise et la Vendée, les modifications physiques sont liées à des usages tels que la navigation ou la production d'eau potable.

### **Qualité de l'eau et alimentation en eau potable**

Les eaux de surface sont caractérisées par des prélèvements importants, alors que les débits de basses eaux sont naturellement très faibles, à l'exception de la Loire. Ceci accentue l'impact des pollutions par les matières organiques, azotées et phosphorées qui restent un problème à l'échéance 2015.

Pour les pesticides, un doute existe sur la possibilité d'atteindre le bon état en 2015 pour les secteurs situés principalement le long de la Loire et au nord du département des Deux-Sèvres et pour la Sèvre Niortaise et la Sèvre Nantaise.

La ressource en eau potable est un enjeu sensible, tant en quantité qu'en qualité, la seconde étant souvent sous la dépendance de la première. Elle nécessite une protection préventive à l'échelle des zones d'alimentation des captages.

Les nappes d'eau souterraine doivent faire l'objet d'une surveillance étroite de leur qualité et de leur niveau quantitatif. La moitié d'entre elles risque de ne pas atteindre les objectifs 2015 du fait des nitrates et un tiers du fait des pesticides.

### **Gestion de la ressource, périodes de basses eaux et inondations**

Avec des débits naturellement très faibles en périodes de basses eaux et des prélèvements importants, la question se pose de savoir comment satisfaire les principaux usages tout en préservant et en restaurant la qualité écologique des cours d'eau (sud Vendée, Authion, ...).

Mais ce territoire est également fortement concerné par les inondations avec 48 000 habitants exposés à ce risque dans le val d'Authion et dans la vallée de la Loire. Trois enjeux méritent une attention particulière : l'occupation des zones inondables, la maîtrise des écoulements par des actions préventives et l'entretien et la restauration des ouvrages de protection.

### **Qualité des retenues et proliférations d'algues**

Un nombre important de retenues existe en Sud Loire, notamment en Vendée. Elles sont pratiquement toutes soumises à des développements excessifs d'algues avec présence de cyanobactéries, un enjeu d'autant plus important que l'essentiel de l'eau potable provient des eaux de surface.

### **Qualité du littoral**

Les plages sont en général de bonne qualité, mais les pollutions issues des installations portuaires nécessitent une prise en charge rapide. De plus, il existe une importante activité conchylicole à protéger. C'est en Charente Maritime que l'on observe le plus de problèmes de contamination microbiologique des zones de pêche à pied. Enfin la préservation de la réserve naturelle de la baie de l'Aiguillon, débouché du Marais poitevin, mérite une attention particulière.

### **Gérer collectivement le bien commun**

Il convient de renforcer et de pérenniser l'engagement des différents acteurs de l'eau dans l'élaboration et la mise en œuvre des Sage. La restauration et l'entretien des milieux aquatiques et des zones humides, la protection préventive de la ressource en eau potable, l'amélioration de la connaissance et la diffusion des informations nécessitent elles aussi des démarches collectives concertées.



## Les enjeux

### **Milieux aquatiques et aménagements des cours d'eau**

Les milieux aquatiques sont d'une grande richesse avec de nombreuses zones humides et une vie piscicole riche en espèces migratrices telles que saumons ou anguilles.

L'artificialisation des cours d'eau concerne principalement les rivières et fleuves de l'est avec la Vilaine et une grande partie de ses affluents. L'Aulne et le Blavet avec son affluent l'Evel sont également concernés. Les aménagements sont souvent liés à des usages tels que la navigation sur les grands axes. Ailleurs c'est la recherche d'un écoulement rapide qui a prévalu.

La reconquête de la qualité de la baie du Mont Saint-Michel est un enjeu particulier qui concerne le bassin Loire-Bretagne mais aussi le bassin Seine-Normandie.

### **Qualité de l'eau et pollutions diffuses**

La qualité de l'eau des rivières est affectée principalement par les nitrates (côtiers de la Manche, affluents de la Vilaine) et les pollutions organiques, azotées et phosphorées principalement dans le bassin de la Vilaine.

Cette qualité est liée aux fortes activités urbaines, industrielles (agro-alimentaires) et agricoles (apports diffus) ainsi qu'aux faibles débits d'étiage

La lutte contre les nitrates et les pesticides est ainsi devenue un axe majeur de restauration de la qualité. Pour les eaux souterraines, le risque de ne pas atteindre les objectifs en 2015 concerne la quasi-totalité des secteurs du fait des nitrates et une proportion importante du fait des pesticides.

### **Gestion de la ressource, périodes de basses eaux et inondations**

En périodes de basses eaux la faiblesse des débits à l'est du bassin, conjuguée avec des prélèvements d'eau de surface importants, rend nécessaires une gestion quantitative concertée plus efficace et de nouvelles économies d'eau.

En d'autres périodes, les inondations touchent de nombreuses vallées. Une gestion renforcée et des actions de prévention des inondations sont indispensables notamment pour en réduire les coûts.

### **Qualité des retenues et proliférations d'algues**

De nombreuses retenues ont été créées pour assurer l'alimentation en eau potable et soutenir le débit des rivières quand cela est nécessaire. On compte ainsi 30 retenues de plus de 500 000 m<sup>3</sup>.

Les retenues sont pratiquement toutes sujettes à des développements excessifs d'algues, parmi lesquelles on trouve des cyanobactéries qui créent des difficultés particulières pour l'alimentation en eau potable.

Une attention particulière doit être apportée à la réduction des apports de nutriments en fertilisation agricole, qu'il s'agisse de l'azote ou du phosphore.

### **Qualité du littoral et solidarité amont aval**

Les eaux de baignade sont globalement de bonne qualité, malgré quelques sites dégradés.

Les coquillages nécessitent souvent une purification poussée avant mise sur le marché du fait de contaminations microbiologiques et les gisements naturels de coquillages sont souvent très dégradés.

Les problèmes croissants de développement d'algues toxiques et de marées vertes nécessitent des actions supplémentaires sur le littoral mais également sur l'ensemble des eaux en amont dans un principe de solidarité amont aval.

Enfin la politique de protection des eaux portuaires est à renforcer.

### **Gérer collectivement le bien commun.**

Près d'une commune sur deux est concernée par une des cinquante opérations de bassin versant pour la reconquête de la qualité de l'eau (programme Bretagne Eau Pure principalement mais aussi Prolittoral pour la lutte contre les marées vertes), opérations engagées parfois depuis 1995.

Cette dynamique locale de concertation s'est tout naturellement traduite par l'émergence de Sage, couvrant actuellement les deux tiers du territoire et, à moyen terme, la quasi-totalité de celui-ci. Le Sage de la Vilaine, un des plus étendus de France, a été approuvé par arrêté préfectoral le 1<sup>er</sup> avril 2003, celui de la Rance en 2004.



# → VI - Révision du Sdage Loire-Bretagne : programme de travail et calendrier

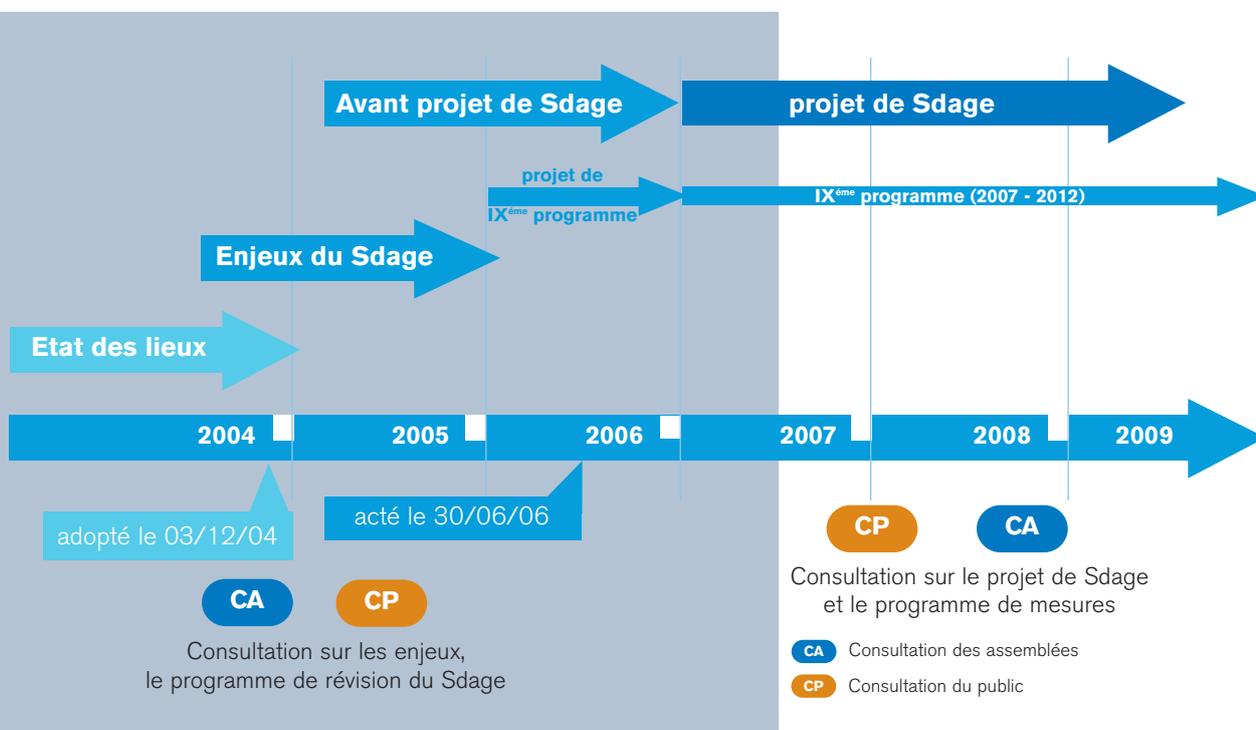
## Comment est organisée la révision du Sdage ?

### 1 - La révision du Sdage comprend trois grandes étapes

- l'état des lieux du bassin, phase de diagnostic. Il a été adopté en décembre 2004,
- la définition des enjeux de l'eau sur le bassin (les « questions importantes »),
- l'élaboration du projet de révision du Sdage et de son programme de mesures associé. Cette étape comprendra aussi le renforcement des réseaux de connaissance de l'état des eaux et des perturbations du milieu naturel par les activités humaines, ainsi que la mise au point des outils de suivi du Sdage.

### 2 - Selon quel planning ?

- > **Septembre à décembre 2004** : consultation des assemblées locales, des chambres consulaires<sup>1</sup> et des établissements publics territoriaux de bassin sur les principaux enjeux, le planning et programme de travail pour la révision du Sdage.
- > **3 décembre 2004** : adoption de l'état des lieux par le comité de bassin.
- > **Mai à novembre 2005** : consultation du public sur les principaux enjeux, le programme et le calendrier de travail pour la révision du Sdage.
- > **2006** : avant-projet de Sdage afin de définir les orientations du IX<sup>ème</sup> programme d'intervention<sup>2</sup> de l'agence de l'eau qui sera adopté fin 2006 par le comité de bassin.
- > **2005/2008** : large concertation avec les acteurs de l'eau.
- > **2007/2008** : réalisation d'un projet de Sdage qui sera soumis à la consultation du public puis à la consultation des assemblées locales et des chambres consulaires.
- > **2009** : adoption du Sdage par le comité de bassin. Approbation par le préfet de bassin.



<sup>1</sup> - Assemblées locales : conseils généraux et régionaux, conseils économiques et sociaux régionaux, commissions locales de l'eau, établissements publics territoriaux de bassin; Chambres consulaires : chambres de commerce et d'industrie, chambres d'agriculture, chambres de métiers.

<sup>2</sup> - Les programmes de l'agence de l'eau contribuent à la réalisation des objectifs du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Loire-Bretagne. En particulier, ils définissent les montants des redevances perçues et les règles d'attribution des aides de l'agence de l'eau.

### **3 - Selon quel processus ?**

#### **La transparence dans le processus de décision**

Le projet de Sdage indiquera la manière dont les avis et observations formulés auront été pris en compte. Des informations régulières sur l'état d'avancement des travaux seront diffusées dans les publications de l'agence de l'eau Loire-Bretagne (lettre trimestrielle d'information...) et sur les sites internet de l'agence de l'eau et de la direction régionale de l'environnement du Centre.

#### **La participation des acteurs de l'eau, tout au long de l'élaboration du Sdage**

Tout au long du processus d'élaboration du Sdage, le comité de bassin organisera des concertations régulières avec les commissions locales de l'eau qui élaborent les Sage. Il associera régulièrement les acteurs de l'eau au sein des commissions géographiques ou thématiques du bassin Loire-Bretagne. L'ensemble des conseils généraux, régionaux, les établissements publics territoriaux de bassin, les commissions locales de l'eau et les chambres consulaires déjà consultés en 2004 le seront de nouveau en 2008 lors de l'élaboration du Sdage.

Les acteurs de l'eau pourront activement participer au débat :

- par l'intermédiaire de leurs représentants au comité de bassin (voir en annexe la liste des membres du comité de bassin),
- au cours des commissions géographiques et thématiques du bassin qui se réuniront deux fois par an environ,
- au cours des consultations formalisées des assemblées et des chambres consulaires ; pour cela deux temps de consultation formelle sont prévus :
  1. de septembre à décembre 2004, sur les enjeux du bassin, le programme de travail et le calendrier de révision du Sdage, aujourd'hui terminée
  2. en 2008 et pour quatre mois, sur le projet de Sdage révisé
- au cours des diverses réunions organisées avec des publics spécialisés (associations, professionnels de l'eau...).
- Les acteurs de l'eau (conseils généraux, régionaux, les établissements publics territoriaux de bassin, les commissions locales de l'eau et les chambres consulaires - chambres de commerce et d'industrie, chambres d'agriculture, chambres de métiers -) participeront activement à l'élaboration du programme de mesures et d'actions et de la révision du Sdage.

Le comité de bassin souhaite favoriser une plus grande implication des élus dans le débat sur la gestion de l'eau. Aussi, il se propose d'accompagner les consultations des collectivités pour susciter un débat approfondi.

#### **Information du public : un large accès aux sources**

Le public pourra accéder aux documents ayant permis l'élaboration du Sdage, par internet pour les principaux documents (état des lieux, questions importantes, projet de Sdage...) ou sur demande auprès du service de documentation de l'agence de l'eau Loire-Bretagne (qui l'orientera vers le bon interlocuteur le cas échéant).

*Adresse du site internet : [www.eau-loire-bretagne.fr](http://www.eau-loire-bretagne.fr)*

## → Les consultations du public

<b>Qui est consulté ?</b>	Toutes les personnes situées sur le bassin Loire-Bretagne, particuliers, professionnels, associations...	
<b>Sur quoi ?</b>	Les enjeux (questions importantes) Le programme et le calendrier de révision du Sdage	Le projet de révision du Sdage
<b>Quand ?</b>	A partir de mai 2005	Fin 2007, début 2008 (date prévisionnelle)
<b>Sur quelle durée ?</b>	6 mois	
<b>Comment se fait l'information ?</b>	<p>Publication de l'arrêté préfectoral de lancement au journal officiel et information des maires</p> <p>Information dans la presse, 15 jours avant le début de la consultation</p> <p>Information dans les publications de l'agence de l'eau et de la DIREN</p>	
<b>Où peut-t-on lire les documents ?</b>	En préfectures, sous-préfectures, au siège de l'agence de l'eau Loire- Bretagne et sur internet	
<b>Comment se font les observations ?</b>	Par écrit, courrier postal ou électronique adressé au président du comité de bassin ou dans les registres mis à disposition à cet effet	
<b>Comment sont-elles prises en compte ?</b>	<p>Le comité de bassin pourra modifier les documents en fonction des observations du public</p> <p>Le Sdage rendra compte de la manière dont les observations du public auront été prises en compte.</p>	





→ Annexe 1 :  
Le questionnaire

# A votre avis ?

Questionnaire



## Ensemble, pour l'eau, Il est temps de se mouiller !

### Consultation du public sur l'eau et les milieux aquatiques dans le bassin Loire-Bretagne

La qualité de l'eau est une préoccupation de beaucoup de citoyens, et c'est une bonne chose. Depuis trente ans, la bataille pour sa reconquête est engagée. Les premiers résultats sont là et l'Europe s'est donné dix ans pour retrouver un bon état des eaux dans l'ensemble de ses Etats membres.

L'eau n'est pas une affaire de spécialistes, c'est notre affaire à tous. Sur notre vaste bassin Loire-Bretagne qui va du Mont-Gerhier-de-Jonc à la pointe du Finistère, les grands enjeux sont maintenant bien identifiés. Vous allez les découvrir ou les redécouvrir avec ce questionnaire. Et nous allons pouvoir recueillir vos avis et remarques pour construire la politique de l'eau de notre bassin.

Votre participation à cette consultation est importante. Les élus des collectivités, les représentants des usagers et les services de l'Etat collaborent au sein du comité de bassin pour définir les priorités de la politique de l'eau dans notre bassin Loire-Bretagne d'ici la fin de l'année 2008. Le comité de bassin va construire le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) pour les années 2009 à 2015 : il précisera les objectifs à atteindre et les actions à engager.

Aujourd'hui, le comité de bassin vous consulte sur son programme de travail et sur les principales questions à examiner pour mieux gérer l'eau et les milieux aquatiques.

Fin 2007, le comité de bassin vous consultera de nouveau sur les objectifs pour 2015 et les actions à engager.

Du **2 mai au 2 novembre 2005**, vous pouvez faire connaître votre avis :

- en répondant à ce questionnaire, par écrit ou sur internet ;
- ou en nous écrivant à :  
**M. le Président du comité de bassin Loire-Bretagne**  
**avenue de Buffon**  
**BP 6339**  
**45063 ORLEANS CEDEX 2**
- un registre est également à disposition en préfecture ou sous-préfecture.

Pour plus d'information, retrouvez le document présentant les questions importantes pour le bassin Loire-Bretagne, « Tous acteurs de l'eau » sur : [www.eau-loire-bretagne.fr](http://www.eau-loire-bretagne.fr)

# Votre avis sur les grandes priorités

## • Pour reconquérir la qualité de la ressource en eau d'ici 2015, nous devons :

Pour vous, cet enjeu est :	Pas du tout important	Peu important	Assez important	Très important
 Permettre aux cours d'eau de retrouver leur régime naturel, le moins perturbé possible par les seuils, les moulins, les recalibrages, etc.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
 Réduire les pollutions liées aux activités humaines (eaux usées des villes...)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
 Réduire les pollutions diffuses (nitrates, pesticides) d'origine agricole	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
 Réduire les pollutions issues des activités industrielles et artisanales	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
 Mieux gérer les prélèvements d'eau pour maintenir un niveau suffisant dans les rivières et les nappes pendant les saisons sèches	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
 Avez-vous une autre perception des enjeux pour la reconquête de la qualité de l'eau ?	.....			

## • Pour protéger la santé en même temps que l'environnement, nous devons :

Pour vous, cet enjeu est :	Pas du tout important	Peu important	Assez important	Très important
 Supprimer ou réduire fortement les rejets de produits dangereux (traitement des plantes, solvants...)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
 Protéger les ressources pour l'eau potable et lutter contre la pollution micro-biologique et le développement d'algues toxiques	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
 Avez-vous une autre perception des enjeux de santé liés à l'eau ?	.....			

## • Pour préserver notre patrimoine naturel, nous devons :

Pour vous, cet enjeu est :	Pas du tout important	Peu important	Assez important	Très important
 Affirmer le rôle essentiel des zones humides (marais, tourbières...), en faire l'inventaire et en assurer la gestion pérenne	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
 Favoriser la remontée des poissons migrateurs, symboles de la santé de nos cours d'eau	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
 Garantir la richesse, l'intégrité et l'attractivité du littoral (notre bassin compte 2000 km de côtes !)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
 Préserver la qualité des milieux fragiles de l'amont des bassins versants	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
 Avez-vous une autre perception des enjeux pour la préservation de notre patrimoine ?	.....			

# Enjeux pour l'eau en Loire-Bretagne

- **Pour mieux vivre avec les crues, inévitables dans la plupart de nos vallées** - Les crues et les inondations jouent un rôle essentiel dans la vie des cours d'eau, mais il faut réduire les dommages qu'elles occasionnent. C'est pourquoi **nous devons** :

Pour vous, cet enjeu est : Pas du tout important    Peu important    Assez important    Très important

- |   |                          |                          |                          |                          |
|---|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| <input type="checkbox"/> Réglementer les constructions dans les zones inondables  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> Adapter les routes et les réseaux d'eau, d'électricité, de téléphone... au risque d'inondation | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> Développer les dispositifs de prévision et l'information des habitants en zones inondables     | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> Protéger les lieux habités quand c'est possible techniquement et raisonnable financièrement    | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> Avez-vous une autre perception des enjeux liés aux crues et aux inondations ?                  |                          |                          |                          |                          |
- .....

- **Pour gérer l'eau comme un bien commun et développer les solidarités entre tous les usagers**

Agriculteurs, collectivités, industriels, particuliers, tous utilisent la même ressource de l'amont à l'aval.

C'est pourquoi **nous devons** :

Pour vous, cet enjeu est : Pas du tout important    Peu important    Assez important    Très important

- |   |                          |                          |                          |                          |
|---|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| <input type="checkbox"/> Sensibiliser chacun à cette solidarité amont-aval pour mieux concilier les différents usages | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> Mieux appliquer le principe « pollueur-payeur »  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> Assurer la connaissance et la transparence des coûts pour savoir qui paie quoi               | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> Avez-vous une autre perception des enjeux pour une gestion partagée de l'eau ?               |                          |                          |                          |                          |
- .....

- **Y a-t-il des problèmes et enjeux importants à votre avis et qui ne sont pas évoqués par ce questionnaire ?**

.....

.....

.....

.....

# Votre avis sur le programme de travail

**2005** - le public est consulté sur les principaux enjeux et le programme de travail pour élaborer le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux - le Sdage.

**2006** - le comité de bassin examine les avis exprimés lors de la consultation et il en publie une synthèse.

**2006-2007** - le comité de bassin construit un avant-projet de Sdage qui définit les objectifs pour la gestion de l'eau et des milieux aquatiques à l'horizon 2015. Il organise des concertations régulières avec les acteurs de l'eau : élus, représentants des structures professionnelles, associations d'environnement, de consommation...

**Fin 2007 - début 2008** - le public est de nouveau consulté sur le projet de schéma directeur et les actions à réaliser.

**2008** - les régions, les départements, les chambres de métiers, d'agriculture, de commerce et d'industrie sont consultés sur le projet de schéma directeur.

**Fin 2008** - le comité de bassin analyse et prend en compte les avis pour améliorer le schéma directeur. Il adopte le Sdage.

## Petit lexique

**Un bassin** est l'espace traversé par un cours d'eau et ses affluents, de la source à l'embouchure.

Le bassin Loire-Bretagne correspond au bassin de la Loire et de ses affluents, au bassin de la Vilaine, et aux bassins côtiers bretons et vendéens. Il couvre une surface de 155 000 km<sup>2</sup>, soit 28 % du territoire de la France continentale.

**Le comité de bassin**, « parlement de l'eau », est un lieu de discussion et de concertation entre tous les acteurs de la politique de l'eau. Il rassemble aussi bien les élus locaux que les représentants de l'Etat, des intérêts économiques (industriels et agriculteurs), et du mouvement associatif (consommateurs, pêcheurs, protecteurs de la nature).

<b>Jugez-vous ce programme de travail satisfaisant ?</b>	oui	<input type="checkbox"/>	non	<input type="checkbox"/>
<b>Souhaitez-vous être davantage associé à la définition de la politique de l'eau ?</b>	oui	<input type="checkbox"/>	non	<input type="checkbox"/>
<b>Si oui, par qui souhaiteriez-vous être informé ?</b>	oui		non	ne sait pas
L'Union européenne	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
L'Etat	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Votre comité de bassin	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Votre maire (articles dans le bulletin municipal...)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Votre conseil général ou régional	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les associations de consommation ou d'environnement	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
La presse régionale ou la radio locale	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
La télévision	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autre ?	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Si oui, comment souhaiteriez-vous être associé ?</b>	oui		non	ne sait pas
En participant à des réunions publiques	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
En participant à des forums sur internet	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
En participant à des actions concrètes pour l'environnement	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autre ? .....	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

**Afin de mieux analyser les réponses, nous vous remercions de bien vouloir nous donner quelques renseignements complémentaires vous concernant :**

Le code postal de votre commune de résidence

Votre âge ?

Moins de 25 ans	<input type="checkbox"/>
25-39 ans	<input type="checkbox"/>
40-59 ans	<input type="checkbox"/>
60-69 ans	<input type="checkbox"/>
70 ans et plus	<input type="checkbox"/>

Combien de personnes composent votre foyer ?

**Votre situation ?**

Artisan, commerçant, chef d'entreprise	<input type="checkbox"/>
Agriculteur	<input type="checkbox"/>
Cadre, profession libérale	<input type="checkbox"/>
Ouvrier	<input type="checkbox"/>
Retraité	<input type="checkbox"/>
Autres (étudiant...) .....	<input type="checkbox"/>

**Nous vous remercions de votre participation**

# → Annexe 2 : Liste des représentants au comité de bassin<sup>1</sup>

## REPRÉSENTANTS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

	Titulaires	Suppléants
<b>REGIONS</b>		
Région <b>AUVERGNE</b>	M. Yves GUEYDON	M. Michel BONNEFILLE
Région <b>BOURGOGNE</b>	M. Wilfrid SEJEAU	Mme Martine VANDELLE
Région <b>BRETAGNE</b>	Mme Pascale LOGET	M. Gérard MEVEL
Région <b>CENTRE</b>	Mme Agnès THIBAL	M. Alain BEIGNET
Région <b>LIMOUSIN</b>	M. Jean-Bernard DAMIENS	Mme Muriel PADOVANI-LORIOUX
Région <b>PAYS DE LA LOIRE</b>	M. Jean-Pierre LE SCORNET	Mme Françoise MARCHAND
Région <b>POITOU-CHARENTES</b>	M. Serge MORIN	M. Joseph JOUBERT
Région <b>RHÔNE-ALPES</b>	M. Jean-Philippe BAYON	M. Christian AVOCAT
<b>DÉPARTEMENTS</b>		
Région <b>AUVERGNE</b>		
ALLIER	M. Jacques BOURDIER	M. Jean-Paul CHERASSE
HAUTE-LOIRE	M. Philippe VIGNANCOUR	M. Daniel ESTIEU
PUY-DE-DOME	M. Gérard BETENFELD	M. Bertrand PASCIO
Région <b>BASSE-NORMANDIE</b>		
ORNE	M. Robert LOQUET	M. Jean-Michel BOUVIER
Région <b>BOURGOGNE</b>		
NIÈVRE	M. Daniel BARBIER	M. Christian BARLE
SAÔNE-ET-LOIRE	M. Jacques MITAINE	M. André MAMESSIER
Région <b>BRETAGNE</b>		
CÔTES D'ARMOR	M. Louis JOUANNY	M. Prosper BESNARD
FINISTÈRE	M. Kofi YAMGNANE	Mme Chantal SIMON-GUILLOU
ILLE-ET-VILAINE	M. Christian COUET	M. Charles THEPAUT
MORBIHAN	M. Jean LE LU	M. Henri KERSUZAN
Région <b>CENTRE</b>		
CHER	M. Paul BERNARD	M. Jean-Pierre PIETU
EURE-ET-LOIR	M. Jean-François MANCEAU	M. Serge FAUVE
INDRE	M. Jean-Louis CAMUS	M. Claude DOUCET
INDRE-ET-LOIRE	M. Joël PELICOT	Mme Martine BELNOUE
LOIR-ET-CHER	M. Gilles CLEMENT	M. Alain QUILLOUT
LOIRET	M. Éric DOLIGÉ	M. Jean-Pierre HURTIGER
Région <b>LANGUEDOC-ROUSSILLON</b>		
LOZÈRE	M. Hubert LIBOUREL	M. Gérard SOUCHON
Région <b>LIMOUSIN</b>		
CREUSE	M. Jacky GUILLON	M. Philippe BREUIL
HAUTE-VIENNE	M. Gérard LAMARDELLE	M. Jean-Pierre DRIEUX
Région <b>PAYS DE LA LOIRE</b>		
LOIRE-ATLANTIQUE	Mme Yanick LEBEAUPIN	M. Claude BRICAUD
MAINE-ET-LOIRE	M. Allain RICHARD	M. Michel PIRON
MAYENNE	M. Yves CORTES	M.
SARTHE	Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER	M. François JACOB
VENDÉE	M. Jacques OUDIN	M. Michel DUPONT
Région <b>POITOU-CHARENTES</b>		
CHARENTE-MARITIME	M. Bernard DRAPPEAU	M. Bernard FERRIER
DEUX-SÈVRES	M. Jean-Louis POTIRON	M. Henri PAPIN
VIENNE	M. Jean-Pierre JARRY	M. Yves GARGOUIL
Région <b>RHÔNE-ALPES</b>		
LOIRE	M. Jean-Baptiste GIRAUD	M. Lucien MOULLIER

<sup>1</sup> - Liste des représentants au 30 juin 2006 du comité de bassin sous l'égide duquel ce document "tous acteurs de l'eau" a été adopté. Les membres du comité de bassin sont désignés pour 6 ans. Le futur Sdage et son programme de mesures associé seront réalisés et adoptés par le comité de bassin.

**Départements représentés au titre de la coopération interdépartementale**

M. Jean GERMAIN

M. Jacques MORISSET

**COMMUNES****Le maire ou son adjoint chargé de l'eau, de l'assainissement ou de l'environnement**

commune de moins de 10 000 habitants	M.	M. Michel GUEGAN
communes de plus de 100 000 habitants	M. Nicolas GAUTREAU Mme Françoise VERCHERE	Mme Monique BONNET M. Patrick CHARLES
<b>Le président ou le vice-président</b>		
- d'établissements publics de coopération intercommunale ayant compétence en matière d'eau potable ou d'assainissement dans une agglomération de plus de 100 000 habitants	M. Stéphane LE FOLL M. Jean-Jacques GUERIN	M. Christian GRIMPRET M. Marc LAFFINEUR
- d'établissements publics exerçant une compétence dans le domaine de l'eau	M. C. ROBERT-BANCHARELLE	M. Jean-Michel HERY
- d'une commission locale de l'eau ou le maire d'une commune membre de cette commission	M. René REGNAULT	Mme Marie-Joseph VEYRAC
Autres collectivités	Mme Nino-Anne DUPIEUX M. Jean-Noël BEGUIER M. Ambroise GUELLEC M. Louis COZ M. Yves DUPONT	M. Jacques PERSONNE M. Luc LAMIRAUT M. Pierre-André PERISSOL M. Jean-François BARNIER M. Michel THIOLLIERE

**REPRÉSENTANTS DES USAGERS ET PERSONNES COMPÉTENTES**

Agriculture	M. Jean-Louis LAURENT M. Jean-Guy POMMERY M. Jean-Yves HOUSSIN M. Yvon BOUTIER M. Philippe LIROCHON M. Henri TISON M. Jean-Louis VIOT M. Jean-Paul DORON	M. Serge BIONNIER M. Bernard DENIS Mme Marie-Thérèse BONNEAU M. Jean-Louis BELLOCHE M. Xavier COURBOIN M. Claude LEMAIRE M. Christian CORVAISIER M. Pierre TROUVAT
Associations agréées de pêche et de pisciculture	M. Jean-Daniel GANNE M. Denis LEGRET M. Jean-Paul DORON M. Louis VILAINÉ	M. Gérard GUINOT M. Alain DIEU M. Yves LANDREIN M. Philippe BOISNEAU
Pêche professionnelle en eau douce		
Pêche maritime et conchyliculture	M. Marcel LE MOAL	M. Adrien LE MENAC'H
Aquaculture (eau douce)	M. Hervé LADUREE	M. Jean-Yves COLLETER
Batellerie	Mme Léanick LE FAOU	M. Lionel BRIDIERS
Tourisme	Mme Roseline FOUCAULT M. Michel VENDROT	M. Daniel BOURRY Mme Annick GOMBERT
Industrie :		
Industrie : Chimie et pétrole	M. Michel LABORDE	M. Bernard THIBAUD
Industrie : Sidérurgie	M. Dominique BAUDUIN	M. Michel COLIN
Industrie : Caoutchouc	M. Fabio URSO	M. Jean-Baptiste SAUVAGE
Industrie : Mécanique	Mme Catherine BELLOIR	M. Michel BONDIS
Industrie : Papier, carton, cellulose	M. Jean-Bernard VOISIN	M. Jean-François MONSAINGEON
Industrie : Agro-alimentaire :		
... laiterie	M. Bernard POSTÉ	M. Gilles POUPOT
... abattoir	M. Pierre BUIIN	M. David CHARBONNIER
... conserverie	M. Rémy BAERT	M. Michel BRISSON
Traitement de surface	M. Samuel GUICHARD	Mme Florence MARIN-POILLOT
Coopératives agro-alimentaires industrielles ou société d'intérêt collectif agricole		
... filière viande	M. Nicolas DIEBOLT	M. Henri LE GLEAU
... filière lait	M. Jacques PAINVIN	M. Christian GRINER
... autre	M. Bernard GOUSSET	M. Dominique DHUY

## REPRÉSENTANTS DES USAGERS ET PERSONNES COMPÉTENTES (suite)

Industries diverses	M. Roland GOETZ M. Christian SOUBOUROU M. Max FABRE M. Bruno DETANGER	M. Dominique MEYER M. Claude CUSSATLEGRAS M. Christian JAULIN M. Alain LANDEAU
PME/PMI ou activités artisanales raccordées aux réseaux publics d'assainissement	M. Claude BOULAY	M. Tanguy DELAMARE
Électricité de France	M. Philippe DEFOSSEZ	M. Marc GAUCHER
Distributeurs d'eau	M. Henri DEUDON	M. Michel ROMESTAIN
Sociétés d'aménagement régional	Mme Maire-Pierre MARTIN	M. Philippe BODARD
Consommateurs d'eau	M. Michel LE MAUFF M. Daniel BIDEAU M. Édouard FLIPO M. André GILBERT	M. Jean PENAUD M. Raymond BESSE M. Loïc LE POLLÈS M. Françoise BLANQUART
Associations de protection de la nature	M. Bernard ROUSSEAU M. Gilles HUET M. Christian GUINARD M. Martin ARNOULD M. Josselin DE LESPINAY M. Bernard GRASSET	M. François-Marie PELLERIN M. Bernard GUILLEMOT M. René DANIERE M. Paul GENET M. Jean-Christophe GAVALLET M.
Organismes d'aménagement des Marais de l'Ouest	M. Jean-Pierre BERTON	M. René SEUX
Personnes compétentes	Mme Pascale BRIAND	M. Christian BOUCHARDY

## REPRÉSENTANTS DES MILIEUX SOCIO-PROFESSIONNELS

sur proposition du Conseil Économique et Social de la région		
<b>AUVERGNE</b>	M. Maurice BAQUIER	M. Marc SAUMUREAU
<b>BOURGOGNE</b>	M. Jean-Claude DESLOT	M. Bénigne LOUET
<b>BRETAGNE</b>	M. Jean-Paul GUYOMARCH	M. Jacques JAOUEN
<b>CENTRE</b>	M. Guy JANVROT	M. Philippe BEL
<b>LIMOUSIN</b>	M. Jean-Marie LEMOINE	M. Bernard VALADAS
<b>PAYS DE LA LOIRE</b>	M. Henri COISNE	M. Michel LOQUET
<b>POITOU-CHARENTES</b>	Jean ROGEON	M. Daniel ROUVREAU
<b>RHONE-ALPES</b>	M. Michel SIMON	M. Raoul CHAUVET

## REPRÉSENTANTS DE L'ÉTAT

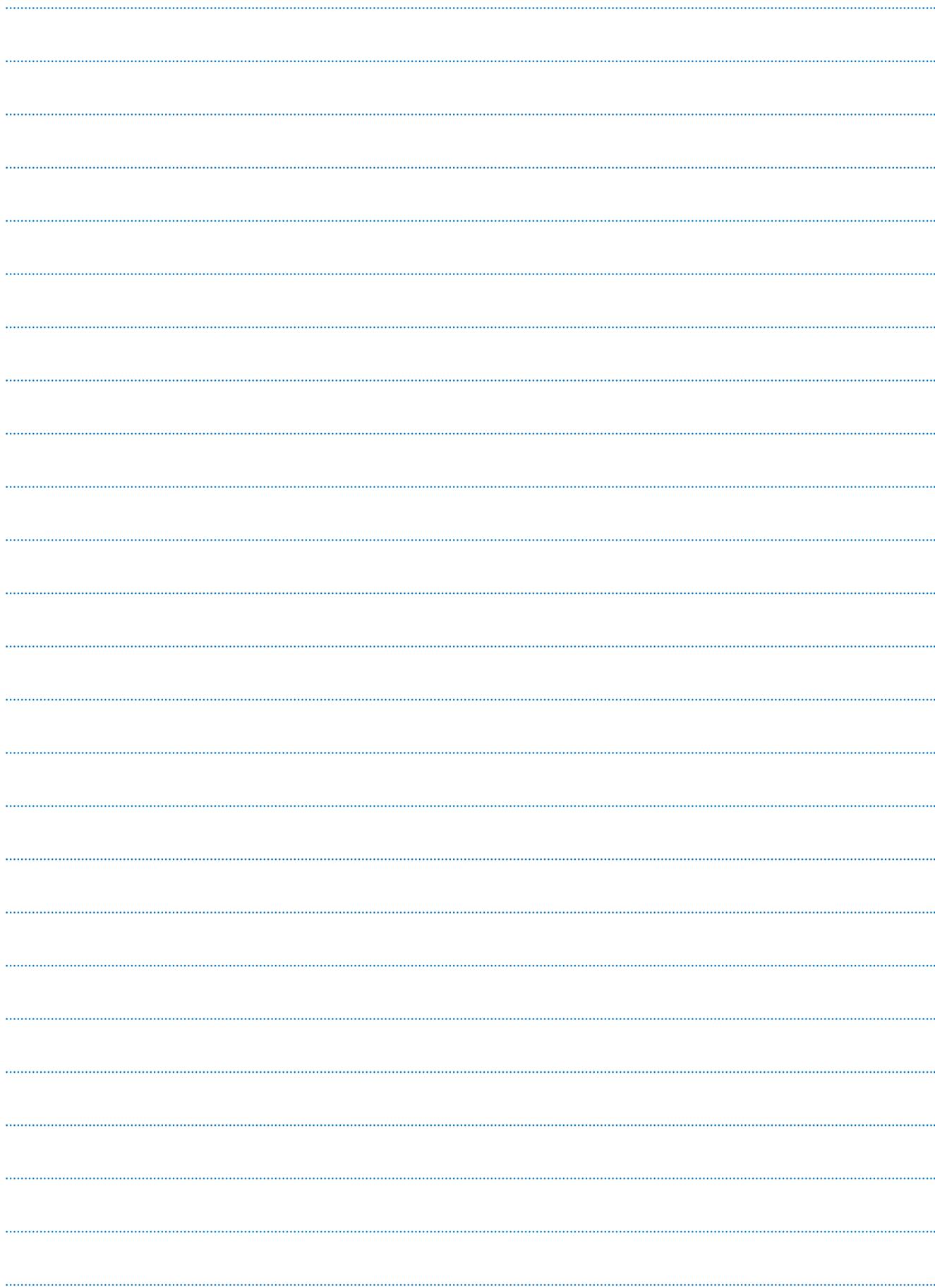
## Au titre des ministères respectivement chargés de :

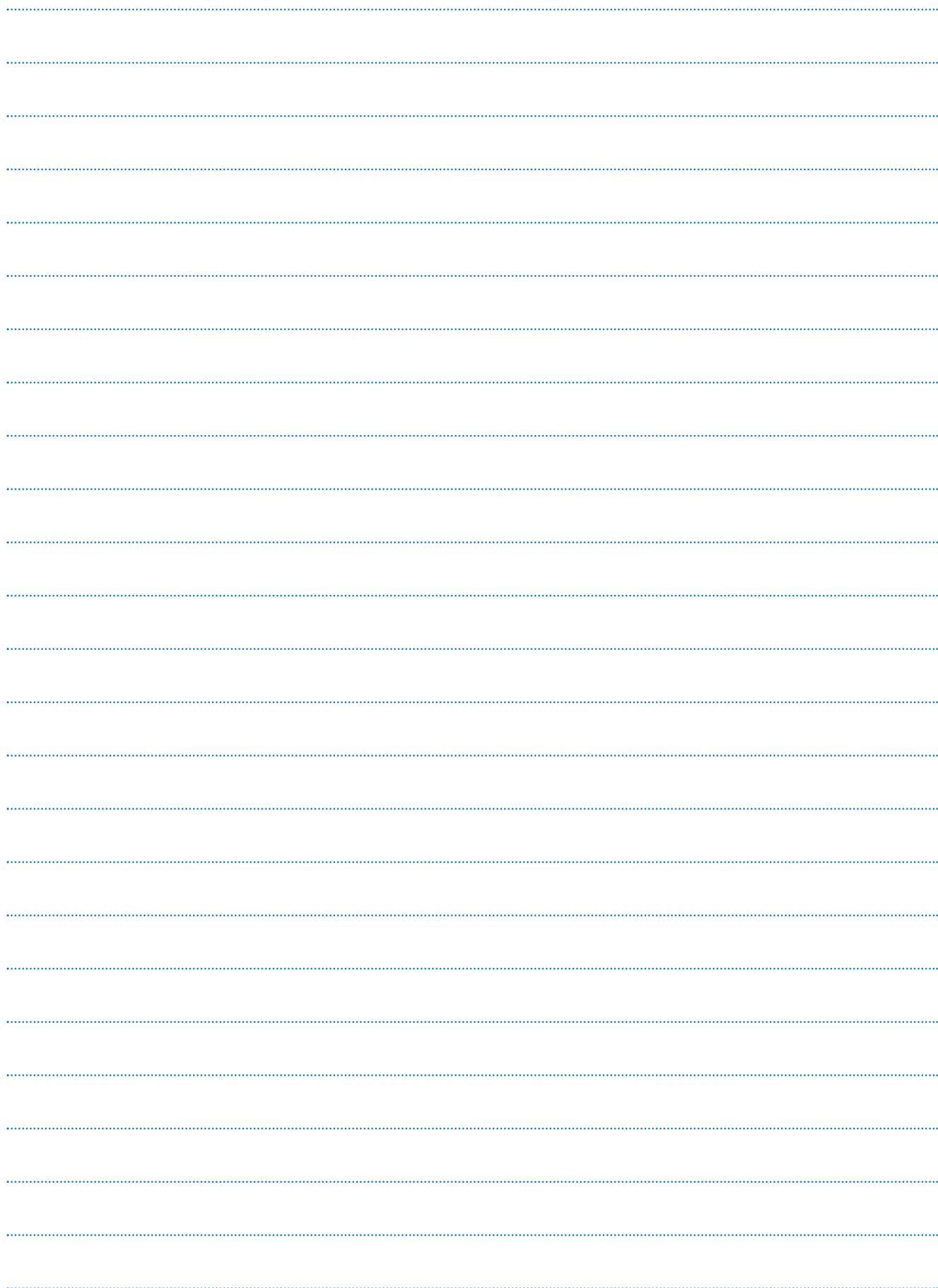
- l'environnement	M. Philippe LAGAUTERIE	M. Frédéric WILLEMIN
- l'aménagement du territoire	M. Yvon EMILE	M. Jacques BOURDREUX
- la santé	Mme Pascale CHARBOIS-BUFFAUT	M. Daniel MARCHAND
- l'intérieur	M. Marc CHALLEAT	Mme Maryse DUMOULIN
- l'industrie	M. Bernard DOROSZCZUK	M. Stéphane CASSEREAU
- l'agriculture	M. Philippe CROS	M. Isabelle CHMITELIN
- le budget	M. Claude BOURMAUD	Mme Marie-Line COUSIN
- la consommation	M. Jean-Louis MIQUEL	Mme Françoise MARTIN
- les transports	M. Vincent POURQUERY DE BOISSERIN	M. Jean-Christophe VILLEMAUD
- l'habitat	M. Laurent FAYEIN	M. Jean-Paul OURLIAC
- la mer	M. Wenceslas GARAPIN	M.
- le tourisme	Mme Maryvonne DOUSSET	M. Patrick CHRETIEN
- la jeunesse et les sports	M. Patrick BAHEGNE	M. Xavier LANCE

## Préfets :

- de la région AUVERGNE	- de la région PAYS DE LA LOIRE
- de la région BOURGOGNE	- de la région POITOU-CHARENTES
- de la région BRETAGNE	- de la région RHONE-ALPES
- de la région CENTRE	- du département de la LOZÈRE
- de la région LIMOUSIN	- du département de l'ORNE







## Tous acteurs de l'eau Questions importantes et programme de travail pour la gestion de l'eau du bassin Loire-Bretagne

Coordination :

DIREN de bassin Loire-Bretagne  
5 avenue Buffon - B.P. 6407  
45064 ORLEANS CEDEX 2

Tél. 02 38 49 91 91  
Fax : 02 38 49 91 00

[www.centre.ecologie.gouv.fr](http://www.centre.ecologie.gouv.fr)

Agence de l'eau Loire-Bretagne  
Avenue Buffon - B.P. 6339  
45063 ORLEANS CEDEX 2

Tél. 02 38 51 73 73  
Fax : 02 38 51 74 74

[www.eau-loire-bretagne.fr](http://www.eau-loire-bretagne.fr)



Direction Régionale de l'Environnement  
CENTRE  
BASSIN LOIRE-BRETAGNE

